



# Rapport de gestion

**2018**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Conformément aux dispositions

- de la loi du 28 février 1956 sur les communes ;
- du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes ;
- du règlement du conseil communal,

la municipalité de Jouxten-Mézery soumet, à votre approbation, le rapport sur sa gestion durant l'année 2018 ainsi que les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2018.

## Table des matières

<b>1.</b>	<b>AUTORITES</b>	
1.1.	MUNICIPALITE	4
	1.1.1. Composition et organisation de la municipalité	4
	1.1.2. Séances et décisions de la municipalité	5
	1.1.3. Préavis de la municipalité	5
	1.1.4. Commissions de la municipalité	8
1.2.	CONSEIL COMMUNAL	10
	1.2.1. Composition du conseil communal	10
	1.2.2. Bureau du conseil communal	11
	1.2.3. Commissions du conseil communal	11
	1.2.4. Délégations du conseil communal	12
<b>2.</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>13</b>
2.1.	PERSONNEL COMMUNAL	13
	2.1.1. Vue d'ensemble	13
	2.1.2. Greffe municipal	14
	2.1.3. Services techniques – Voirie – Conciergerie	15
	2.1.4. Services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires »	16
2.2.	GREFFE MUNICIPAL	18
2.3.	DROITS POLITIQUES	18
	2.3.1. Votations	18
	2.3.2. Initiatives et référendums	21
2.4.	NATURALISATIONS	21
	2.4.1. Traitement des demandes déposées avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2018	21
	2.4.2. Mise en place des nouvelles procédures	21
	2.4.2.1. Naturalisation ordinaire	21
	2.4.2.2. Naturalisation facilitée	22
2.5.	CARTES JOURNALIERES CFF	23
2.6.	COMMUNICATION	24

2.7.	<b>GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES</b>	<b>25</b>
2.7.1.	Gestion documentaire	25
2.7.2.	Archives	25
2.7.2.1.	Organisation	25
2.7.2.2.	Evaluation	25
2.7.2.3.	Description, inventaire	25
2.7.2.4.	Conservation	26
2.7.2.5.	Recherches et communication	26
2.7.2.6.	Activités extérieures	26
<b>3.</b>	<b>PROPRIETES COMMUNALES</b>	<b>27</b>
3.1.	<b>FORETS</b>	<b>27</b>
3.1.1.	Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge	27
3.1.2.	Parcelle forestière n°523	28
3.2.	<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>	<b>29</b>
3.2.1.	Installation des pavillons provisoires	29
3.2.2.	Aménagements pour les personnes en situation de handicap	29
3.2.3.	Occupation / Locations	30
3.2.3.1.	Salle communale	30
3.2.3.2.	Salle de gymnastique	30
3.2.4.	Entretien	31
3.2.4.1.	Maison de commune	31
3.2.4.2.	Salle de gymnastique et école	31
3.2.4.3.	Bâtiment « Le Frêne »	31
3.2.4.4.	Bâtiment « Le Chalet-Vert »	31
<b>4.</b>	<b>GESTION DU TERRITOIRE – TRAVAUX</b>	<b>32</b>
4.1.	<b>AMENAGEMENT DU TERRITOIRE</b>	<b>32</b>
4.1.1.	Contexte	32
4.1.2.	Plan directeur communal et révision du plan général d'affectation	32
4.1.3.	Site du « Pâquis »	32
4.2.	<b>POLICE DES CONSTRUCTIONS</b>	<b>33</b>
4.2.1.	Bureau technique intercommunal	33
4.2.2.	Permis de construire et de démolir	33
4.2.3.	Permis d'habiter et d'utiliser	34
4.2.4.	Dispenses d'enquête	35
4.3.	<b>ROUTES</b>	<b>38</b>
4.3.1.	Projets d'aménagements routiers	38
4.3.2.	Entretien du réseau routier	38
4.3.3.	Modération de trafic	39
4.3.4.	Chemins pédestres	39
4.4.	<b>VOIRIE</b>	<b>39</b>
4.5.	<b>CIMETIERE</b>	<b>40</b>
4.6.	<b>ENVIRONNEMENT</b>	<b>40</b>
4.6.1.	Gestion des déchets	40
4.6.2.	Cours d'eau	41
4.6.2.1.	Ruisseau Sous-Lavaux	41
4.6.2.2.	Ruisseau de Broye	41

4.6.3.	Biodiversité	42
4.6.3.1.	Renaturation du ruisseau de Montdedin	42
4.6.3.2.	Nichoires à martinets noirs	42
4.7.	EPURATION DES EAUX	42
4.7.1.	Commission intercommunale de la STEP de Vidy	42
4.7.2.	Curage des canalisations	43
4.7.3.	Contrôle des canalisations – Mise en séparatif	43
4.8.	DEVELOPPEMENT DURABLE – ENERGIE	44
4.8.1.	Installation solaire photovoltaïque	44
4.8.2.	Projet de production d'énergie chaleur-force pour les bâtiments communaux	45
<b>5.</b>	<b>ECOLES – CULTURE</b>	<b>45</b>
5.1.	COLLEGE DE JOUXTENS-MEZERY	45
5.1.1.	Effectifs scolaires	45
5.1.2.	Planification scolaire	46
5.1.3.	Dénonciation de la convention de prestation de gestion	46
5.2.	CULTURE	46
5.2.1.	Théâtre Kléber-Méleau	46
5.2.2.	Personnalités du monde des arts ayant fréquenté Jouxkens-Mézery	46
<b>6.</b>	<b>SECURITE PUBLIQUE – POLICE</b>	<b>47</b>
6.1.	GENDARMERIE ET POLICE POPULATION	47
6.1.1.	Gendarmerie	47
6.1.2.	Police population	48
6.2.	SECURITE PUBLIQUE COMMUNALE	50
6.3.	CONTROLE DES HABITANTS	50
<b>7.</b>	<b>AFFAIRES SOCIALES</b>	<b>51</b>
7.1.	MAISON DE L'ENFANCE « LES NAVIRES »	51
7.1.1.	Places d'accueil – Horaires d'ouverture - Locaux	51
7.1.2.	Organisation - Gestion	52
7.1.3.	Statistiques d'accueil	53
7.2.	AINES	54
7.2.1.	Sortie des aînés	54
7.2.2.	Noël des aînés	55
7.2.3.	Nonagénaires	55
<b>8.</b>	<b>SERVICES INDUSTRIELS</b>	<b>55</b>
8.1.	ECLAIRAGE PUBLIC	55
8.1.1.	Maintenance	55
8.1.2.	Assainissement	55
	<b>CONCLUSION</b>	<b>56</b>

## 1. AUTORITES

### 1.1. MUNICIPALITE

#### 1.1.1. Composition et organisation de la municipalité

La composition et l'organisation de la municipalité est demeurée inchangée depuis le début de la législature 2016-2021. La répartition des dicastères se présente de la manière suivante :

Dicastères	Titulaires
Administration générale Affaires sociales et culturelles Cultes ; Jeunesse et sports ; Animation Arbres et forêts Défense incendie et protection civile Eclairage public Epuración des eaux Information et communication SDNL	<b>Roy Serge ; Syndic</b> <i>Suppléant : Froidevaux Pierre-Henri</i>
Affaires juridiques Ecoles ; ASIGOS Environnement Energie Services industriels Transports SDNL (partie juridique)	<b>Recordon Luc</b> <i>Suppléant : Roy Serge</i>
Aménagement du territoire Police des constructions Nouvelles constructions communales Salubrité SDNL (partie technique)	<b>Ramseyer Claude</b> <i>Suppléant : Freemantle Bernard</i>
Bâtiments communaux Domaines Finances Informatique Police	<b>Froidevaux Pierre-Henri</b> <i>Suppléant : Recordon Luc</i>
Aménagements routiers Modération de trafic Entretien des routes et sentiers pédestres Voirie et déchetterie Cimetière Haies	<b>Freemantle Bernard</b> <i>Suppléant : Ramseyer Claude</i>

### 1.1.2. Séances et décisions de la municipalité

Les membres de la municipalité siègent en principe chaque semaine, le mardi à 19 heures, sous la présidence de M. Serge Roy, syndic. La secrétaire municipale participe aux séances de l'exécutif, avec voix consultative. Les séances sont tenues à huis clos.

Durant l'année 2018, la municipalité s'est réunie à 42 reprises, soit une de moins qu'en 2017. Elle a pris 957 décisions (925 en 2017).

### 1.1.3. Préavis de la municipalité

En 2018, la municipalité a soumis au conseil communal les préavis suivants :

**N° 1      Demande de crédit d'étude complémentaire pour la modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys ainsi que pour la réfection de la chaussée, les aménagements routiers et la création d'une zone 30 aux chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys – Demande de crédit d'étude de CHF 102'000.00**

Décisions du 20 mars 2018 :

- ✓ octroyer à la municipalité un crédit d'étude complémentaire de CHF 102'000.00 pour la modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys ainsi que pour la réfection de la chaussée, les aménagements routiers et la création d'une zone 30 km/h aux chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes.

**N° 2      Comptes communaux et gestion de la municipalité durant l'exercice 2017**

Décisions du 26 juin 2018 :

- ✓ approuver les comptes de l'exercice 2017 de la bourse communale tels qu'ils sont présentés, lesquels font apparaître un très important excédent des charges de CHF 908'644.89. Après virement de cet excédent des charges, le découvert au bilan du 31 décembre 2017 sera de CHF 639'108.57 ;
- ✓ donner décharge à la municipalité pour sa gestion de l'année 2017.

**N° 3      Directive d'exploitation de l'installation de vidéosurveillance de la déchetterie, du passage sous voies, du collège, de la salle de gymnastique, de l'église, du parking public devant le complexe scolaire et des toilettes publiques**

Décisions du 26 juin 2018 :

- ✓ prendre acte de la directive d'exploitation de l'installation de vidéosurveillance de la déchetterie, du passage sous voies, du collège, de la salle de gymnastique, de l'église, du parking public devant le complexe scolaire et des toilettes publiques ;
- ✓ demander à la municipalité de compléter la directive en y ajoutant la recommandation suivante : dans le cas exceptionnel où une personne seule

visionne les images, cette dernière informe sans délai le municipal de ce fait et les raisons qui l'ont conduit à le faire.

**N° 4 Demande de crédit relatif à la participation financière de la Commune de Jouxten-Mézery au coût de réaménagement du carrefour de la Fleur-de-Lys - Demande de crédit de CHF 366'081.00**

Décisions du 26 juin 2018 :

- ✓ octroyer à la municipalité un crédit de CHF 366'081.00, représentant la participation financière de la Commune de Jouxten-Mézery au coût de réaménagement du carrefour de la Fleur-de-Lys ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer cette dépense d'investissement au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- ✓ laisser la municipalité, à partir de l'exercice 2018, le soin d'amortir ces investissements sur une durée de 30 ans.

**N° 5 Demande de crédit complémentaire pour la finalisation des procédures liées à la mise en œuvre du Plan directeur communal (PDCoM) et à la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du Règlement sur l'aménagement et les constructions (RAC) – Demande de crédit complémentaire de CHF 185'000.00**

Décisions du 3 juillet 2018 ;

- ✓ accorder à la municipalité un crédit complémentaire de CHF 185'000.00 pour la finalisation des procédures liées à la mise en œuvre du Plan directeur communal (PDCoM) et à la révision du Plan général d'affectation (PGA) et de son Règlement sur l'aménagement et les constructions (RAC) ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer cette dépense au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédits existantes ;
- ✓ laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2019, le soin d'amortir ces investissements sur cinq ans.

**N° 6 Demande d'un crédit de construction de CHF 380'000.00 pour l'acquisition d'un pavillon scolaire provisoire pouvant accueillir deux salles de classe, d'un crédit d'étude de CHF 200'000.00 pour le projet d'extension du collège et d'un crédit de construction de CHF 95'000.00 pour divers aménagements destinés à adapter les bâtiments et services communaux à leur usage par les personnes en situation de handicap**

Décisions du 3 juillet 2018 :

- ✓ accorder à la municipalité un crédit de construction de CHF 380'000.00 pour l'acquisition et l'installation d'un pavillon scolaire provisoire pouvant accueillir deux salles de classe ;
- ✓ refuser à la municipalité un crédit d'étude de CHF 200'000.00 pour le projet d'extension du collège ;

- ✓ accorder à la municipalité un crédit de construction de CHF 95'000.00 pour divers aménagements destinés à adapter les bâtiments et services communaux à leur usage par des personnes en situation de handicap ;
- ✓ autoriser la municipalité à financer ces dépenses au moyen de la trésorerie courante ou par le recours aux lignes de crédit existantes ;
- ✓ laisser à la municipalité, à partir de l'exercice 2019, le soin d'amortir sur 10 ans (*amendement*), les dépenses d'investissement liées à l'acquisition et à l'installation d'un pavillon scolaire provisoire et divers aménagements destinés à adapter les bâtiments et services communaux à leur usage par des personnes en situation de handicap.

**N. 7      Modification de la convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy**

Décisions du 9 octobre 2018

- ✓ ratifier la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.

**N° 8      Arrêté d'imposition pour l'année 2019**

Décisions du 9 octobre 2018 :

- ✓ adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, tel que proposé par la municipalité et annexé au préavis N° 8/2018, soit :
  - a) augmenter de 6 points le coefficient communal, soit de 53 à 59 points
  - b) réintroduire l'impôt foncier à 100%.
- ✓ charger la municipalité de le faire approuver par le conseil d'Etat.

**N° 9      Projet de budget 2019**

Décisions du 11 décembre 2018 :

- ✓ approuver le projet de budget ordinaire de la Commune présentant un excédent des recettes de 10'100.00

### 1.1.4. Commissions de la municipalité

Au 31 décembre 2018, les commissions de la municipalité étaient composées comme suit :

**Commission « animation des aînés et des benjamins »****Roy Serge, Président**

Bovay Monica

Strässle Claude

Thomas Claudia

**Commission « énergie »****Recordon Luc, Président**

Freemantle Bernard

Ramseyer Claude

Gaspoz Jean Paul

Spring Ivan

*Doppenberg Frank, expert international*

**Commission « naturalisation »****Roy Serge, Président**

Ferraton Aurora

Finger Dina

Gilliéron Christine

Thomas Jean-François

**Commission « péréquation intercommunale »****Froidevaux Pierre-Henri, Président**

Golay Michel

Reymond Thierry

Smadja Gilbert

**Commission « technique et salubrité »****Ramseyer Claude, Président**

Rochat Stéphane, technicien intercommunal

Vienny Hervé, médecin

**Commission « urbanisme et construction »****Ramseyer Claude, Président**

Klinger-Lohr-Bonvin Mariela

Molina José Carlos

Perreaud Caroline

Verrey Julien

*Bovay Fabrice, géomètre*

*Rochat Stéphane, technicien intercommunal*

**Commission « parascolaire »****Roy Serge, Président**

Smadja Anne

Chanoni Corinne

## 1.2. CONSEIL COMMUNAL

### 1.2.1. Composition du conseil communal

Au 31 décembre 2018, le conseil communal était composé comme suit :

#### **Conseil communal**

Aubort Laurence	Jungo Georges
Borer Michel	Klinger-Lohr Bonvin Mariela
Borer Valérie	Manthey Bastien
Bovard Christian	Manthey Jacek
Bovay Jacques	Marra Pasqualina
Buchmann Grégoire	Mastrocola Pascal
Burkhard David	Milliet Jacques
Burri Thomas	Milliet Louis
Cachin Jean-Luc	Milliet Stéphanie
Cevey Pierre	Molina Federico
De Claparède Vincent	Molina José Carlos
De Preux Michèle	Oberson Jean-François
Ferraton Aurora	Oggier Carmen
Finger Dina	Oggier Pascal
Gaspoz-Favre Béatrice	Parietti Marcel
Gaspoz Jean-Paul	Perreaud Caroline
Gasser Joël	Perreaud Jérémie
Gilliéron Christine	Pilloud Michel
Golay Michel	Piubellini Alex
Grandchamp Thierry	Reymond Thierry
Hefti Fridolin	Roland André
Ineichen Hugo	Segu Fabienne
Jacquemet Nicole	Smadja Gilbert
Jaton François	Spring Ivan
Jungo Danièle	Thomas Jean-François

### 1.2.2. Bureau du conseil communal

Au 31 décembre 2018, le bureau du conseil communal était composé comme suit :

**Bureau du conseil communal****Pilloud Michel, Président**

Thomas Jean-François, vice-président

Gaspoz-Favre Béatrice, scrutatrice

Marra Pasqualina, scrutatrice

Gilliéron Christine, scrutatrice suppléante

Milliet Louis, scrutateur suppléant

Borer Valérie, secrétaire

### 1.2.3. Commissions du conseil communal

Au 31 décembre 2018, les commissions permanentes du conseil communal étaient composées comme suit :

**Commission des finances****Reymond Thierry, Président**

Cevey Pierre

Burkhard David

Ferraton Aurora

**Commission de gestion****Borer Michel, Président**

Bovard Christian

Jungo Georges

Manthey Bastien

**Commission de recours en matière de taxes et impôts communaux****Smadja Gilbert, Président**

Burri Thomas

Manthey Bastien

Milliet Jacques

**Commission d'urbanisme et d'environnement****Bovay Jacques, Président**

Gaspoz Jean-Paul

Gasser Joël

Ineichen Hugo

Parietti Marcel

**Commission des affaires régionales et du développement du Nord lausannois****Perreaud Jérémie, Président**

Cachin Jean-Luc

Oggier Pascal

Roland André

Spring Ivan

#### 1.2.4. Délégations du conseil communal

Au 31 décembre 2018, les délégations du conseil communal étaient composées comme suit :

**Délégués à l'ASIGOS**

Grandchamp Thierry

Jacquemet Nicole

Manthey Jacek

Segu Fabienne

**Délégués à l'AJENOL**

Oggier Carmen  
Segu Fabienne

**Délégués à la commission consultative du feu**

Burkhard David  
Grandchamp Thierry (*suppléant*)

## 2. ADMINISTRATION GENERALE

### 2.1. PERSONNEL COMMUNAL

#### 2.1.1. Vue d'ensemble

Le personnel communal a connu des changements majeurs durant l'année 2018. Outre divers départs et engagements auprès du greffe municipal et des services de voirie et de conciergerie, l'année 2018 a été marquée par l'intégration, au sein du personnel communal, du personnel des nouvelles structures d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires ». Le personnel communal, composé jusqu'alors de 9 collaborateurs – à savoir 6 employés fixes, 2 apprentis et 1 auxiliaire – a ainsi presque triplé, pour passer du jour au lendemain à 25 collaborateurs, dont 14 affiliés aux Navires. En termes d'équivalent plein temps (EPT), si l'on excepte les apprentis et stagiaires, l'on est passé de 5,5 EPT à 12,4 EPT.

Plusieurs membres du personnel des Navires ayant été repris du jardin d'enfants « Le Petit Navire », anciennement géré par l'association familiale de Prilly et Jouxten-Mézery, ceux-ci ont reçu l'assurance de la municipalité d'être engagés par la commune aux mêmes conditions, correspondant en substance à celles prévues dans la convention collective cantonale de travail dans le secteur de l'accueil de jour de l'enfance.

Constatant que le statut du personnel éducatif ainsi nouvellement engagé auprès des Navires différait sur des points essentiels (notamment le nombre d'heures de travail par semaine et le nombre de semaines de vacances par année) à celui des membres du personnel employés auprès du greffe municipal et des services de voirie et de conciergerie, la municipalité a estimé qu'il était impératif, pour des raisons évidentes d'égalité de traitement, d'harmoniser sans tarder les conditions de travail de l'ensemble du personnel.

Aussi la municipalité a-t-elle décidé d'appliquer les conditions d'engagement du personnel éducatif à l'ensemble du personnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en fixant la durée hebdomadaire de travail à 40 heures pour une activité à 100% et en arrêtant le nombre de semaines de vacances par année à 5 pour les collaborateurs âgés de 20 ans à 59 ans et à 6 pour les collaborateurs âgés de 59 ans et plus. S'agissant des vacances, il y a lieu de relever ici que cette décision de principe a des conséquences pratiques limitées, puisque plusieurs collaborateurs fixes du greffe municipal et des services de voirie et de

conciergerie ont déjà ou auront bientôt atteint l'âge de 50 ans et bénéficiaient déjà à ce titre selon l'ancienne réglementation de 5 semaines de vacances.

Convaincue de l'importance de préciser l'ensemble des règles applicables en matière de gestion du personnel pour garantir les principes d'égalité, de transparence et de prévisibilité, la municipalité a par ailleurs travaillé à l'élaboration d'un règlement du personnel. Elle s'est basée pour se faire sur le règlement-type établi par le Services des communes et du logement, ainsi que sur plusieurs règlements du personnel adoptés ou révisés récemment par certaines communes du canton. Ce projet de règlement sera transmis à l'examen préalable du canton au mois de janvier 2019, avant d'être soumis à l'approbation du Conseil communal.

## 2.1.2. Greffe municipal

En fonction depuis près de douze ans en tant que secrétaire municipale adjointe, Mme Sylvie Goy a annoncé le 23 novembre 2018 qu'elle quitterait son poste le 28 février 2019, afin de relever un nouveau défi professionnel en tant que secrétaire du bureau technique de la commune de Vully-les-Lacs. La municipalité a pris acte avec regrets de cette démission et tient encore à remercier Mme Sylvie Goy de son engagement et de l'important travail qu'elle a accompli durant toutes ses années d'activité au service de la Commune. La municipalité a immédiatement pris les mesures nécessaires pour repourvoir le poste de secrétaire municipal(e) adjoint(e) dans les meilleurs délais.

Mme Fanny Trinquart, apprentie employée de commerce depuis le 17 août 2015, a obtenu son certificat fédéral de capacité en juin 2018. Il a été proposé à Mme Fanny Trinquart de continuer son activité auprès du greffe municipal à 50% pour la période du 20 août 2018 au 31 octobre 2018, puis à 30% pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 21 décembre 2018, afin d'assurer la transition avec la nouvelle apprentie employée de commerce et de soutenir temporairement le travail de ses collègues. La municipalité remercie encore Mme Fanny Trinquart de sa collaboration, la félicite pour l'obtention de son CFC et remercie sa formatrice, Mme Sylvie Goy, pour le travail et le temps consacré à la formation des apprentis.

Mme Cindy Muster a été engagée auprès du greffe municipal en tant que nouvelle apprentie employée de commerce pour la période du 15 août 2018 au 14 août 2021. Celle-ci s'est parfaitement intégrée à l'équipe et nous donne entière satisfaction.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel du greffe municipal au 31 décembre 2018.

<b>Greffe municipal</b>			
Bergmann Camille	Secrétaire municipale	100%	01.07.2017
Goy Sylvie	Secrétaire municipale adjointe	90%	15.01.2007
Guignard Christel	Préposée au contrôle des habitants	60%	01.09.2002
Muster Cindy	Apprentie employée de commerce		15.08.2018
<b>Total</b>		<b>250%</b>	

### 2.1.3. Services techniques – Voirie – Conciergerie

M. Steeve Gilliéron, responsable du service de voirie, a achevé la formation de formateur en entreprise, afin de pouvoir encadrer les apprentis agents d'exploitation au sein de la commune.

M. Paulo Gonçalves Barreira, employé auprès de la commune depuis le 4 août 2014 en tant qu'apprenti agent d'exploitation orientation « service domestique » a obtenu en juin 2018 son certificat fédéral de capacité. La municipalité lui adresse ses félicitations et remercie les formateurs (MM. Valter Calce et Steeve Gilliéron) pour leur travail et le temps consacré à la formation des apprentis.

M. Francisco Pedro Vieira, engagé en tant qu'apprenti agent d'exploitation orientation « service voirie » depuis le 7 août 2017, n'a pas obtenu des résultats suffisants aux examens de première année d'apprentissage. Il a été décidé de lui offrir une deuxième chance, en lui permettant de rester engagé auprès de la commune pour redoubler sa première année d'apprentissage.

Pour sa part, M. Norris Bonzon, employé depuis le 15 juin 2015 pour surveiller la déchetterie les samedis, a été en incapacité de travail à compter du 12 septembre 2018 et a décidé de mettre un terme à son activité avec effet au 22 novembre 2018.

M. Florian Bruneton a été engagé du 11 juin au 30 septembre 2018, en tant qu'auxiliaire à 100% auprès du service de voirie, afin de renforcer ledit service durant les mois d'été. Il a en outre été engagé dès le 29 septembre 2018 pour surveiller la déchetterie les samedis.

M. Abdulrahman Hamsoro a été pour sa part engagé du 3 au 14 septembre 2018 comme auxiliaire à 75% auprès du service de la voirie, afin d'épauler ses collègues durant une période chargée.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel des services de voirie et conciergerie au 31 décembre 2018.

<b>Voirie – Conciergerie</b>			
Gilliéron Steeve	Responsable du service de voirie	100%	01.07.2003
Santos Tavares José	Employé de voirie	100%	01.05.1990
Calce Valter	Intendant des bâtiments communaux	100%	01.10.1999
Pedro Vieira Francisco	Apprenti agent d'exploitation		07.08.2017
Bruneton Florian	Auxiliaire – Déchetterie		29.09.2018
<b>Total</b>		<b>300%</b>	

## 2.1.4. Services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires »

Comme indiqué plus haut, la mise sur pied des services d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires » a impliqué l'intégration, dès le mois d'août 2018, de 14 nouveaux collaborateurs au sein du personnel communal.

Il importe de rappeler à cet égard que les directives adoptées par le canton pour l'accueil collectif de jour préscolaire et parascolaire fixent le taux d'encadrement éducatif des enfants accueillis et les référentiels de compétences du personnel éducatif : soit le nombre et la formation du personnel encadrant les enfants, selon l'âge de ceux-ci. Selon ces directives, le personnel d'encadrement se répartit entre :

- « Educateur » au bénéfice d'un titre professionnel de degré tertiaire
- « Assistant socio-éducatif » (ci-après ASE) au bénéfice d'un titre professionnel de degré secondaire
- « Auxiliaire »

Comme indiqué plus haut, plusieurs collaborateurs des nouvelles structures d'accueil « Les Navires » travaillaient de longue date auprès du jardin d'enfants « Le Petit Navire » et ont été « repris » au sein du personnel communal. C'est le cas notamment des deux responsables pédagogiques de ces structures, à savoir Mme Anne Smadja pour la structure d'accueil préscolaire « Le petit Navire » et Mme Corinne Chanoni pour la structure d'accueil parascolaire « Le Grand Navire ». Notons à cet égard que cette dernière a entrepris une formation spécifique en conduite d'équipe, pour se conformer aux exigences cantonales pour la direction des structures d'accueil collectif parascolaire.

Il y a lieu également de remarquer que, pour assurer la cohérence du projet pédagogique des Navires, certains collaborateurs travaillent tant auprès du Petit Navire que du Grand Navire.

Par ailleurs, il convient d'observer que, pour tenir compte de la diminution de fréquentation des Navires durant les vacances scolaires, certains collaborateurs ne travaillent pas durant ces périodes et ont un taux d'activité annualisé en conséquence.

Enfin, notons que la mise en place des Navires a également impliqué l'engagement d'une responsable administrative de ces structures. Mme Julie Berardi a ainsi été engagée à cette fin dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 à un taux d'activité de 50%. Devant accoucher au début du mois de janvier 2019, Mme Julie Berardi a été en arrêt de travail à compter du 3 décembre 2018. Mme Agnès Margot a été engagée dès le 5 novembre 2018 pour la suppléer durant son congé maternité.

Le tableau ci-dessous indique la composition du personnel des Navires au 31 décembre 2018.

Navires	Formation	Petit Navire	Grand Navire	Total
Berardi Julie / Margot Agnès	Responsable adm.	25,00%	25,00%	<b>50,00%</b>
Smadja Anne	Educatrice	27,69%		<b>27,69%</b>
Chanoni Corinne	Educatrice	46,15%	46,15%	<b>92,30%</b>
Dutoit Sylviane	Educatrice	67,69%		<b>67,69%</b>
Melquiond Carole	ASE	85,00%		<b>85,00%</b>
Langlet Florence	ASE	43,75%	48,75%	<b>92,50%</b>
Kamber Célia	ASE		50,00%	<b>50,00%</b>
Magnin Renaud	ASE		92,50%	<b>92,50%</b>
Dorsaz Isabelle	Auxiliaire	22,50%		<b>22,50%</b>
Cibran Rosa Maria	Auxiliaire		23,27%	<b>23,27%</b>
Perroud Marie-Louise	Auxiliaire		12,98%	<b>12,98%</b>
Ray Emilie	Auxiliaire		23,27%	<b>23,27%</b>
Teles Palmira	Auxiliaire	17,86%	32,29%	<b>50,15%</b>
Wendelstigh Quentin	Stagiaire			<b>100,00%</b>
<b>Total</b>		<b>335,64%</b>	<b>354,21%</b>	<b>689,85%</b>

La municipalité tient à remercier l'ensemble du personnel communal pour son excellent travail et pour sa collaboration durant toute l'année.

## 2.2. GREFFE MUNICIPAL

Les principales missions et activités du greffe municipal sont les suivantes :

- ✓ Planifier et préparer les séances de la municipalité et en tenir les procès-verbaux
- ✓ Assurer le secrétariat de la municipalité
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et le conseil communal
- ✓ Assurer le relais entre la municipalité et les autres services communaux
- ✓ Organiser les élections et votations
- ✓ Accueillir et informer les visiteurs
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers du personnel communal
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de naturalisation
- ✓ Assurer le suivi administratif des dossiers de police des constructions
- ✓ Organiser les manifestations et réceptions municipales
- ✓ Gérer les supports d'information communaux (site internet ; « Tchaffatsatagne »)
- ✓ Traiter les demandes de location de salles communales
- ✓ Gérer le portefeuille des assurances communales
- ✓ Gérer l'informatique et la téléphonie communales, ainsi que l'économat
- ✓ Collaborer à la gestion des archives communales

## 2.3. DROITS POLITIQUES

Le greffe municipal est notamment chargé d'organiser les élections et votations, ainsi que de contrôler les listes des signatures apposées sur des référendums ou initiatives populaire sur le plan fédéral, cantonal et communal.

A toutes fins utiles, vous trouverez dans les pages qui suivent les résultats des élections et votations organisées en 2018 ainsi que la listes des initiatives et référendums dont le greffe municipal a validé les listes de signatures durant cette même année.

### 2.3.1. Votations

**Votations du 4 mars 2018**

**Objet : Nouveau régime financier 2021**

Bulletins	Rentrés	615
	Blanc	11
	Nuls	0
	Valables	604

Suffrages	
Oui	<b>550</b>
Non	54
Taux de participation	66.78 %

Objet : **Suppression des redevances Billag**

Bulletins	Rentrés	623
	Blanc	3
	Nuls	0
	Valables	620

Suffrages	
Oui	109
Non	<b>511</b>
Taux de participation	67.64 %

Objet : **Pour le remboursement des soins dentaires**

Bulletins	Rentrés	618
	Blanc	4
	Nuls	0
	Valables	614

Suffrages	
Oui	216
Non	<b>398</b>
Taux de participation	67.10 %

**Votations du 10 juin 2018 :**

Objet : **Initiative Monnaie pleine**

Bulletins	Rentrés	434
	Blanc	5
	Nuls	0
	Valables	429

Suffrages initiative	
Oui	105
Non	<b>324</b>
Taux de participation	47.33 %

Objet : **Loi fédérale sur les jeux d'argent**

Bulletins	Rentrés	435
	Blanc	8
	Nuls	0
	Valables	427

Suffrages	
Oui	<b>374</b>
Non	53
Taux de participation	47.44 %

**Votations du 23 septembre 2018 :**

Objet : **Voies cyclables et chemins et sentiers pédestres**

Bulletins	Rentrés	452
	Blanc	10
	Nuls	0
	Valables	442

Suffrages initiative	
Oui	<b>384</b>
Non	58
Taux de participation	49.34 %

Objet : **Initiative pour des aliments équitables**

Bulletins	Rentrés	452
	Blanc	5
	Nuls	0
	Valables	447

Suffrages	
Oui	<b>271</b>
Non	176
Taux de participation	49.34 %

Objet : **Initiative pour la souveraineté alimentaire**

Bulletins	Rentrés	452
	Blanc	8
	Nuls	1
	Valables	443

Suffrages	
Oui	212
Non	<b>231</b>
Taux de participation	49.34 %

Votations du 25 novembre 2018 :

Objet : **Initiative pour les vaches à cornes**

Bulletins	Rentrés	541
	Blanc	30
	Nuls	2
	Valables	509

Suffrages initiative	
Oui	217
Non	<b>292</b>
Taux de participation	59.00 %

Objet : **Initiative pour l'autodétermination**

Bulletins	Rentrés	541
	Blanc	8
	Nuls	1
	Valables	532

Suffrages	
Oui	112
Non	<b>420</b>
Taux de participation	59.00 %

Objet : **Base légale pour la surveillance des assurés**

Bulletins	Rentrés	542
	Blanc	6
	Nuls	1
	Valables	535

Suffrages	
Oui	<b>305</b>
Non	230
Taux de participation	59.11 %

### 2.3.2. Initiatives et référendums

Type	Objet	Date début	Date fin
Référend. féd.	Non à une loi paternaliste sur les jeux d'argent	10.10.2017	18.01.2018
Initiative féd.	Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse	29.11.2016	29.05.2018
Initiative féd.	Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre	11.04.2017	11.10.2018
Initiative féd.	Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès	03.10.2017	<i>En cours</i>
Initiative féd.	Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice)	15.05.2018	<i>En cours</i>

## 2.4. NATURALISATIONS

### 2.4.1. Traitement des demandes déposées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018

Anticipant l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle législation plus restrictive en matière de naturalisation, 16 demandes de naturalisation ordinaire, concernant 25 adultes et 9 enfants, ont été déposées en 2017 (dont 9 demandes durant les seuls mois de novembre et décembre 2017). Si un certain nombre de ces demandes ont pu être traitées en 2017, la municipalité et la commission de naturalisation ont siégé à plusieurs reprises durant l'année 2018 pour analyser le reste des demandes déposées sous l'empire de la législation en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017. La municipalité a ainsi préavisé favorablement 11 demandes de naturalisation ordinaire, concernant 17 adultes et 6 enfants. Dans un cas, elle a suspendu la procédure pour permettre aux candidats de démontrer qu'ils disposent des connaissances suffisantes de la Suisse et du canton, en matière sociale et culturelle, civique, historique et géographique.

### 2.4.2. Mise en place des nouvelles procédures

L'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle loi sur la nationalité suisse (LN) et de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (nLDCV) a des effets importants sur la procédure communale en la matière.

#### 2.4.2.1. Naturalisation ordinaire

En effet, selon les art. 9 ss LN, les candidats à la naturalisation ordinaire doivent désormais être titulaires d'un permis d'établissement (permis C) et satisfaire à un certain nombre de conditions matérielles, notamment en matière de compétences linguistiques et d'intégration. A cet égard, l'art. 31 nLDCV prévoit que les communes évaluent notamment les connaissances élémentaires des requérants sur les particularités géographiques, historiques, politiques et sociales nationales, cantonales et locales. Il appartient ainsi aux communes de faire passer aux candidats un test écrit, composé de 48 questions à choix multiples réparties également entre les trois niveaux (fédéral, cantonal et local) et les quatre matières (géographie, histoire, politique et social).

Au vu de ces nouvelles exigences, toutes les communes vaudoises ont été priées d'élaborer au début de l'année 2018 un panel de 32 questions locales à l'attention des candidats à la naturalisation. La municipalité, en collaboration avec la commission de naturalisation, a ainsi travaillé à l'établissement de ce questionnaire et l'a transmis au canton dans le délai imparti au 31 mars 2018. Les questions locales ont été validées et le test de connaissance a été finalisé par le canton en mai 2018.

Avec l'introduction de ce test de connaissance, la nLDCV prévoit en outre que les communes sont libres de choisir de procéder à une audition des candidats seulement en cas de lacunes ou de doutes avérés (audition facultative) ou de maintenir l'audition systématique des candidats, étant précisé que l'audition doit respecter strictement le cadre réglementaire et être protocolée conformément au modèle établi par le canton à cet effet. Le choix de procéder ou non à des auditions systématiques doit faire l'objet d'une décision municipale de principe, valable pour toute la législature. En l'occurrence, la municipalité de Jouxens-Mézery a initié des réflexions et consulté la commission de naturalisation à ce sujet, mais n'a pas arrêté sa décision, préférant se laisser le temps de la réflexion en attendant d'être saisie concrètement d'une demande de naturalisation selon le nouveau droit en vigueur.

Enfin, l'introduction de la nouvelle législation en matière de naturalisation implique de nombreux autres changements quant aux courriers, formulaires à compléter et à remplir, délais à respecter pour le traitement du dossier et la transmission de documents, ainsi que les émoluments à percevoir. Le Syndic, ainsi que la Secrétaire municipale adjointe et la Préposée au contrôle des habitants ont suivi une demi-journée de formation au mois de février 2018 pour se familiariser avec cette nouvelle procédure. La Secrétaire municipale suivra également une formation dans ce domaine au mois de janvier 2019. En outre, par décision du 20 mars 2018, la municipalité a revu le montant des émoluments à percevoir pour le traitement des demandes de naturalisation, à savoir :

- CHF 250.00 pour une demande de naturalisation individuelle ;
- CHF 350.00 pour une demande de naturalisation familiale ;
- CHF 200.00 pour une demande de Confédéré.

La municipalité n'a pas été saisie de demande de naturalisation ordinaire durant l'année 2018.

#### **2.4.2.2. Naturalisation facilitée**

La procédure de naturalisation facilitée des conjoints de ressortissants suisses, des enfants d'un parent naturalisé et des jeunes étrangers de la troisième génération relève exclusivement de la compétence de la Confédération. La commune n'a pas suivi ou de contrôle dans le traitement de ces demandes, qui sont envoyées directement par le candidat à la Confédération. Il n'est dès lors pas possible de savoir combien de ces demandes sont en cours.

## 2.5. CARTES JOURNALIERES CFF

La municipalité de Jouxten-Mézery a souhaité poursuivre la vente de cartes journalières CFF « commune », pour permettre aux habitants de Jouxten-Mézery de profiter d'escapades en train, car postal ou bateau à un prix intéressant. Nous reproduisons ci-dessous le tableau des ventes de ces deux cartes journalières en 2018.

Mois	Billets disponibles	Vendus	Invendus	% billets vendus
Janvier	62	40	22	64.52 %
Février	56	40	16	71.43 %
Mars	62	34	28	54.84 %
Avril	60	44	16	73.33 %
Mai	62	38	24	61.29 %
Juin	60	42	18	67.74 %
Juillet	62	36	26	58.06 %
Août	62	33	29	53.23 %
Septembre	60	37	23	61.67 %
Octobre	62	43	19	69.35 %
Novembre	60	26	34	43.33 %
Décembre	62	30	32	48.39 %
<b>TOTAL</b>	<b>730</b>	<b>443</b>	<b>287</b>	<b>64.79 %</b>

## 2.6 COMMUNICATION

La municipalité s'efforce de communiquer régulièrement sur ses projets et intentions et de mettre à la disposition du public toutes les informations d'intérêt général et renseignements utiles sur la vie locale, notamment par le biais du journal communal. Publié quatre fois par ans, la réalisation et l'édition du Tchaffatsatagne sont confiées au greffe municipal, avec la collaboration d'une équipe d'imprimeurs-graphistes de la région. Cette publication permet à la municipalité de rendre compte régulièrement de ses projets en cours ou futurs, de rappeler certaines informations officielles concernant le fonctionnement des services communaux et de développer divers thèmes d'intérêt commun. Le Tchaffatsatagne offre également de l'espace aux sociétés locales pour faire le récit de leurs activités passées et annoncer leurs manifestations à venir.

La municipalité veille également à ce que le site Internet de la commune soit toujours à jour, afin de permettre à la population d'accéder en tout temps à de nombreux renseignements utiles. On y trouve en effet l'ensemble des informations figurant au pilier public, la composition des autorités communales, les préavis municipaux et procès-verbaux du conseil communal, les règlements communaux, de même que l'ensemble des formulaires officiels, divers renseignements pratiques, tels que les horaires d'ouverture du greffe municipal ou de la déchetterie, l'agenda des manifestations, les coordonnées de diverses associations ou institutions actives sur le territoire communal, ainsi que de nombreux autres liens utiles.

La municipalité donne par ailleurs des nouvelles régulières de ses projets et d'éventuels autres développements importants pour la commune dans le cadre de ses communications au conseil communal.

Non contente d'informer a posteriori les membres du conseil communal sur l'état d'avancement de ses projets, la municipalité privilégie autant que possible les démarches participatives, de manière à faire émerger en amont une vision partagée des besoins et attentes des différents acteurs. Dans ce sens, la municipalité tient à faire participer les diverses commissions de l'exécutif ou du législatif à l'élaboration de certains projets d'importance pour le territoire communal. Ainsi, les commissions de l'urbanisme de la municipalité et du conseil communal ont-elles été associées en 2018 aux travaux de finalisation du Plan directeur communal et ont été invitées à un atelier participatif, mené avec le concours du bureau d'études ABA Partenaires SA, visant à préciser les contraintes et besoins concernant le développement futur du lieu-dit « Le Pâquis ». Durant l'année 2018, la commission de l'énergie a également été étroitement associée aux réflexions relatives à l'installation d'un système de cogénération (couple chaleur-force) pour les bâtiments communaux. De même, la commission de naturalisation a participé aux travaux d'élaboration des questions locales à faire figurer dans le test de connaissances prévu par la nouvelle procédure de naturalisation ordinaire.

Lorsqu'elle l'estime nécessaire, la municipalité organise par ailleurs des séances d'information publiques, à l'attention de l'ensemble de la population ou des personnes spécifiquement concernées par un projet particulier. Ainsi par exemple, la municipalité a organisé le 16 avril 2018 une séance de restitution des résultats de l'atelier participatif concernant le développement du site du Pâquis. Abordée à diverses reprises par des habitants du quartier du Lussex pour savoir s'il était possible de développer un concept énergétique visant à mutualiser les équipements de chauffage ou d'électricité de ce quartier, la municipalité a également convié les personnes intéressées à une séance d'information sur ce sujet le 11 décembre 2018.

## 2.7 GESTION DOCUMENTAIRE – ARCHIVES

### 2.7.1. Gestion documentaire

Mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2017, le système de gestion électronique des documents ELO permet désormais à l'administration communale de gérer la presque totalité de ses dossiers sous format numérique.

Depuis le début de l'année 2018, les membres de la municipalité peuvent également accéder à leurs dossiers par le biais de ce logiciel, mis à leur disposition sur des tablettes et utilisé notamment pour l'organisation et la tenue des séances de municipalité.

Des réflexions, initiées en 2017 par l'archiviste, afin de préciser la gestion des droits d'accès et les processus de gestion documentaire, se sont poursuivies en 2018, mais doivent encore être concrétisées. Pour le reste, aucune modification importante n'a été apportée à la gestion documentaire en 2018.

### 2.7.2. Archives

#### 2.7.2.1. Organisation

Les Archives intercommunales ont été créées en 2001, suite à l'engagement, au 15 octobre 2000, d'une archiviste professionnelle à Prilly, Mme Delphine Friedmann, dont le taux d'activité a été augmenté et partagé dès le 1<sup>er</sup> janvier 2001 avec Ecublens, Chavannes-près-Renens (de 2001 à 2008) et Jouxten-Mézery. Le cahier des charges élaboré en 2001, soit au cours des douze premiers mois suivant l'entrée en fonction de Mme Delphine Friedmann, signé par la seule municipalité de Prilly le 7 janvier 2002, faisait jusqu'ici office d'accord de collaboration entre les communes partenaires.

Au vu de l'importante évolution du poste ces dernières années, en lien notamment avec l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012 de la loi cantonale sur l'archivage (LArch) et de son règlement d'application (RLArch), et des besoins croissants des communes partenaires, à savoir Prilly, Ecublens et Jouxten-Mézery (la commune de Chavannes-près-Renens n'étant plus partie prenante depuis fin 2008), celles-ci adoptèrent une convention tripartite, afin de préciser le fonctionnement ainsi que l'organisation des Archives intercommunales et les prestations qui en découlent.

#### 2.7.2.2. Evaluation

Les services de l'administration sont responsables de leurs dossiers terminés jusqu'à échéance de leur durée d'utilité. Au-delà, les services ont l'obligation de proposer leurs dossiers aux Archives, qui les évaluent et valident leur élimination ou leur versement aux Archives communales.

En 2018, une partie du « fonds Z », dont la durée d'utilité est échue, a été transmise aux Archives communales pour évaluation et prise en charge. Il s'agit d'environ 10-12 mètres linéaires d'archives, qui ont été déplacées dans le dépôt d'archives d'Ecublens. Elles devront être évaluées avant d'être prises en charges et décrites.

#### 2.7.2.3. Description, inventaire

L'un des buts des Archives communales est de mettre les documents conservés à disposition de l'administration et du public. Pour cela, il faut qu'ils soient identifiés et décrits.

En 2018, l'archiviste a décrit une série d'actes notariés et conventions allant de 1920 à 2005. L'inventaire est publié sur la plateforme destinée aux communes : <https://vaud.archivescommunales.ch>

#### **2.7.2.4 Conservation**

Les archives définitives sont toujours conservées dans le dépôt d'archives d'Ecublens, route du Bois 27.

#### **2.7.2.5. Recherches et communication**

Seule une demande émanant du public est à relever dans les archives de Jouxten-Mézery en 2018.

#### **2.7.2.6. Activités extérieures**

##### ***AVA – Association vaudoise des archivistes***

En 2018, l'archiviste a continué d'œuvrer à la tête d'un groupe d'archivistes dont le but est d'échanger sur les thèmes liés à la description et à la diffusion. Ce groupe gère également une plateforme de publication des inventaires d'archives communales. En 2018, une nouvelle ligne graphique a été élaborée pour cette plateforme, grâce au soutien de l'Association vaudoise des archivistes.

L'adresse de cette plateforme a été modifiée : <https://vaud.archivescommunales.ch>

Ce projet de renouvellement de la ligne graphique a eu pour conséquence de rapprocher le groupe de travail (GT) du comité de l'Association vaudoise des archivistes. Dans la foulée, le GT a redéfini ses objectifs et s'est élargi à tous les membres de l'AVA intéressés par les thématiques de description d'archives et de diffusion des inventaires, indépendamment des outils utilisés (jusqu'à-là, ce groupe ne réunissait que des utilisateurs du logiciel AtoM pour la description et la diffusion de leurs inventaires).

Enfin, l'archiviste a donné une conférence sur l'implémentation de la GED dans une commune, organisée par l'Association vaudoise des archivistes le 15 novembre 2018 à l'Hôtel de ville de Lausanne.

##### ***AAS – Association des archivistes suisses***

L'archiviste a participé aux rencontres du Groupe de travail « Archives communales » de l'Association des archivistes suisses (AAS). Elle a notamment présenté, en collaboration avec M. Girardbille, des Archives de la Ville de Neuchâtel, les travaux réalisés en collaboration avec les Archives de l'Etat de Neuchâtel lors d'une table-ronde organisée à Zurich le 23 mars 2018.

##### ***Archives d'Etat Neuchâtel – Projet AENeas***

L'archiviste fait en outre partie d'un groupe de travail du projet AENeas. Dans ce cadre, elle a été invitée à participer à un atelier de réflexion relatif à l'élaboration d'un outil d'évaluation des archives numériques. Elle participe également au groupe des utilisateurs du logiciel ArchiClass, constitué en 2018.

Enfin, l'archiviste a répondu à onze demandes externes portant sur des questions archivistiques telles que la gestion documentaire, l'archivage numérique ou encore la gestion d'archives privées.

### 3. PROPRIETES COMMUNALES

#### 3.1. FORÊTS

##### 3.1.1. Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge

La commune de Jouxten-Mézery fait partie du Groupement du triage forestier intercommunal de la Venoge et y est représentée par M. Serge Roy, syndic.

Le Groupement comprend les communes de Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Crissier, Ecublens, Jouxten-Mézery, Mex, Penthaz, Prilly, Renens, Romanel-sur-Lausanne, Saint-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vuflens-la-Ville.

Le but du Groupement est de favoriser une gestion optimale des forêts sur les 15 territoires et de défendre les intérêts de ses membres. La partie opérationnelle est gérée par un garde forestier, qui assume à la fois une fonction d'autorité publique (représentant de la Direction générale de l'environnement, service des forêts) et de gestionnaires de forêts communales.

La définition de la structure du Groupement est prévue à l'art. 11 de la loi forestière vaudoise. Le Groupement est constitué d'une assemblée et d'un comité, d'un caissier et d'un garde forestier. Pour la législature 2016-2021, ces autorités sont composées comme suit :

Assemblée :

- Président : M. Laurent Bovay, Municipal de Crissier
- Vice-Président : M. Denis Favre, Municipal de Romanel-sur-Lausanne
- Secrétaire : Mme Emmanuelle Pellet

Comité :

- Président : M. Jean-Claude Glardon, Municipal de Bussigny
- Vice-Président : M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens
- Membre : M. Pierre Haemmerly, Municipal de Cheseaux
- Secrétaire : M. Laurent Robert

Caissier comptable : M. Michel Gisclon, Boursier de Bussigny

Garde forestier : M. Laurent Robert

Deux assemblées générales ponctuent l'année pour traiter les aspects financiers et la gestion forestière ; dans cette perspective, chaque commune délègue son représentant aux assemblées. L'assemblée ordinaire pour les comptes et la gestion a eu lieu le 21 mars 2018. La deuxième assemblée ordinaire, consacrée à l'étude du budget a eu lieu le 19 septembre 2018 à Renens.

Les attributions du comité consistent en substance à diriger et administrer le Groupement. En 2018, le comité s'est réuni à 8 reprises et a examiné notamment les questions suivantes :

- Analyse du prêt FIF (fond d'investissement forestier) accordé au Groupement par l'Etat ;
- Optimisation des ventes de bois en renonçant, partiellement, à la commercialisation avec La Forestière
- Incidence financière de la nouvelle participation de l'Etat au Groupement (plus favorable que la précédente).

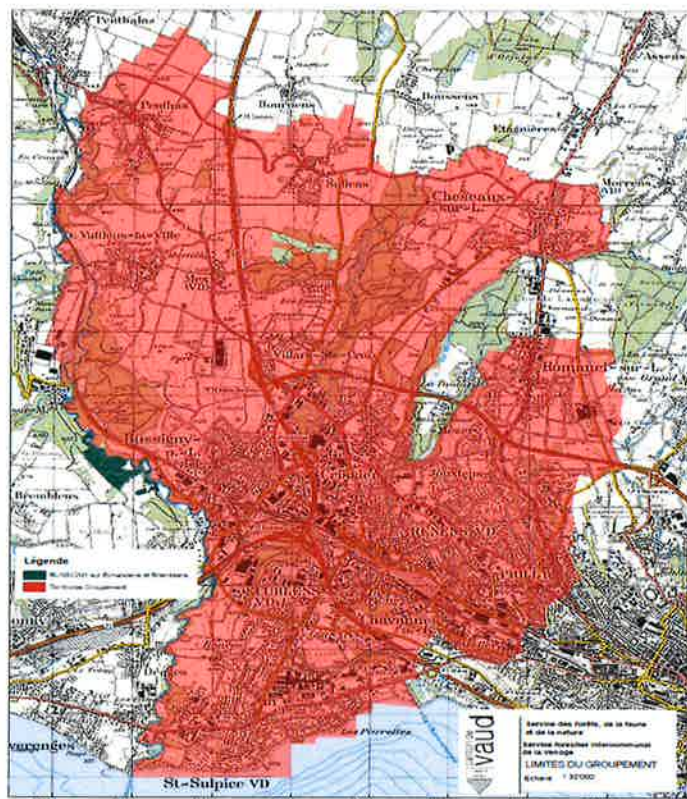
Depuis 2012, les 15 communes membres du Groupement sont liées par un contrat de gestion de degré 1, ce qui implique que toutes les factures et revenus sont comptabilisés par les communes après avoir été consultés et validés par le garde forestier.

Depuis le début 2017, 11 communes – Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Penthaz, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, St-Sulpice, Sullens, Villars-Ste-Croix et Vufflens-la-Ville – sont gérées selon un contrat de degré 3 pour une durée de 6 ans. Cela signifie que tous les coûts et les recettes liés à l'entretien des forêts sont pris en charge par le Groupement. Les budgets correspondent au solde annuel pour chaque commune ; ce montant figure dans le contrat de bail. Les autres communes restent gérées selon un contrat de degré 1.

Le Groupement gère :

- 444 hectares de forêts publiques (Confédération-Etat-communes)
- 228 hectares de forêts privées (500 propriétaires).

Les limites des surfaces forestières gérées par le Groupement sont représentées sur le schéma ci-dessous.



En 2018, il a été prélevé un total de 4'800 m<sup>3</sup> de bois (4'500 m<sup>3</sup> en 2017 ; 3'877 m<sup>3</sup> en 2016).

### 3.1.2. Parcelle forestière n°523

Par acte notarié du 12 septembre 2018, la Commune a acheté la parcelle forestière n°523, d'une surface de 3'985 m<sup>2</sup> située tout au Nord du quartier du Lussex à la limite avec la Commune de Romanel-sur-Lausanne, pour un montant de CHF 8'000.00.

## 3.2. BÂTIMENTS COMMUNAUX

### 3.2.1. Installation des pavillons provisoires

L'évolution des effectifs et de la législation scolaires, d'une part, et les exigences de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants, d'autre part, ont fait apparaître un besoin urgent de nouvelles salles à Jouxkens-Mézery pour l'enseignement ou pour l'accueil parascolaire (voir chiffres 5.1.1 et 7.1.1. ci-après). Pour répondre à ces besoins, le Conseil communal a accordé début juillet 2018 à la municipalité un crédit pour l'acquisition et l'installation de pavillons provisoires pouvant accueillir deux salles de classe (préavis n°6/2018).

Tous les efforts ont alors été entrepris pour disposer de ces nouvelles salles de classe dans les meilleurs délais et libérer ainsi une salle du bâtiment de gymnastique pour l'accueil parascolaire des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années primaires (1-2 P). Dans l'intervalle, cet accueil aurait lieu au Bistro, conformément à l'autorisation provisoire exceptionnelle délivrée par l'Office d'accueil de jour des enfants (OAJE).

Les études et travaux d'installation se sont bien déroulés et le pavillon était prêt avant les fêtes de fin d'année. Cependant, lors de la réception de l'ouvrage le 17 décembre 2018, en présence du fournisseur, la responsable cantonale des bâtiments scolaires a relevé que les deux salles de classe s'y trouvant n'étaient pas conformes à un enseignement frontal, car elles étaient munies chacune de piliers au milieu de l'espace de cours, ce qui n'apparaissait pas sur les plans d'enquête.

Il a fallu trouver rapidement une nouvelle solution, car l'autorisation provisoire délivrée par l'OAJE pour l'accueil parascolaire des 1-2 P au Bistro arrivait à terme le 31 décembre 2018. Aussi a-t-il été décidé d'installer temporairement cet accueil parascolaire dans une des deux salles du pavillon. L'OAJE agréa cette solution, à titre provisoire et exceptionnel, dès lors que ces modules ne comprennent pas de cuisine.

Actuellement la municipalité, en collaboration avec les différents acteurs concernés, met tout en œuvre pour trouver les solutions les plus appropriées à court et moyen terme pour que le site de Jouxkens-Mézery réponde au mieux aux besoins de l'école et de l'accueil de jour.

### 3.2.2. Aménagements pour les personnes en situation de handicap

Près de quatre ans après l'entrée en vigueur pour la Suisse de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et vingt après celle de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (LHand), la municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour examiner l'accessibilité des bâtiments communaux pour les personnes en situation de handicap et estimer les aménagements nécessaires.

Ce bureau a effectué une visite du site le mercredi 14 février 2018, afin d'établir un diagnostic d'accessibilité des lieux. Sur cette base, il a élaboré des recommandations de mise en accessibilité et estimé les coûts y relatifs. Il est ressorti de cette étude que plusieurs mesures sont nécessaires sous l'angle de la protection contre l'incendie, au bénéfice d'ailleurs de l'ensemble des usagers, et que d'autres interventions mineurs et faciles à mettre en œuvre peuvent s'avérer fort utiles pour éviter des obstacles qui pénalisent les personnes affectées de divers types de handicap (moteur ou sensoriel).

Lors de sa séance du 3 juillet 2018, le conseil communal a accordé à la municipalité un crédit de construction de CHF 95'000.00 pour divers aménagements destinés à adapter les bâtiments et services communaux à leur usage pour les personnes en situation de handicap CHF 95'000.00 (préavis n°6/2018).

Suite à cette décision, la municipalité a mandaté un bureau d'architectes pour préciser les aménagements nécessaires en vue de la mise en conformité des bâtiments communaux.

### 3.2.3. Occupation / Locations

La gestion de l'occupation des locaux (salle communale, salle des commissions, Bistro, salle de gymnastique) est assurée par M. Valter Calce, intendant des bâtiments communaux. Cette gestion implique le suivi des réservations, la mise en place, le contrôle des fournitures et l'entretien des locaux avant et après chaque occupation.

#### 3.2.3.1. Salle communale

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'occupation régulière de la salle communale pour l'année scolaire 2018-2019 :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>Matin</b>	Qi-Gong (8h45-11h00)	Yoga (09h00-10h00)		Yoga (10h00-11h00)	Pilates (09h30-10h30)
<b>Après-midi</b>	Street Dance (15h45-16h45)				
<b>Soir</b>	Yoga (18h00-21h00)	Yoga (18h00-21h00)	Pilates (19h00-21h00)		

#### 3.2.3.2. Salle de gymnastique

Vous trouverez ci-dessous le tableau d'occupation régulière de la salle de gymnastique pour l'année scolaire 2018-2019.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<b>08.20 – 09.05</b>			Ecole		Ecole
<b>09.05 – 09.50</b>				Gym dame - SSJM	
<b>10.10 – 10.55</b>	Rythmique				
<b>10.55 – 11.40</b>		Ecole		Ecole	
<b>13.45 – 14.30</b>	Hôpital de l'Enfance	Ecole	Association Mobilet		
<b>14.30 – 15.15</b>					
<b>15.30 – 16.00</b>				Gym Minis Mixte 1 SSJM	
<b>16.00 – 16.30</b>				Gym Minis Mixte 2 SSJM	
<b>16.30 – 17.00</b>			Foot pour tous APE	Sport garçon/fille SSJM	
<b>17.00 – 17.30</b>					
<b>17.30 – 18.00</b>					
<b>18.00 – 18.30</b>	Badminton Privé				Multisport Privé
<b>18.30 – 19.00</b>			Badminton Privé		
<b>19.00 – 19.30</b>				Sport messieurs SSJM	
<b>19.30 – 20.00</b>	Gym dames SSJM	Gym fit. Dames SSJM			Football Privé
<b>20.00 – 20.30</b>				Football Privé	
<b>20.30 – 21.00</b>					
<b>21.00 – 21.30</b>					
<b>21.30 – 22.00</b>					

### 3.2.4. Entretien

#### 3.2.4.1. Maison de commune

Durant l'année 2018, la municipalité a mandaté diverses entreprises pour effectuer les travaux suivants dans la Maison de commune :

- réparation d'une fuite de gaz sur l'électrovane ;
- entretien annuel des toitures ;
- diverses réparations de stores.

De plus, elle a passé commande de :

- nouveaux stores pour le bureau de la secrétaire municipale ;
- un nouveau podium pour la salle communale

Enfin, elle a mis hors service la citerne à mazout enterrée, cette dernière n'étant plus aux normes.

#### 3.2.4.2. Salle de gymnastique et école

La municipalité a mandaté diverses entreprises pour effectuer, en 2018, les travaux suivants :

- modification de la hauteur des garde-corps intérieurs du bâtiment de la salle de gymnastique ;
- remplacement de divers stores dans des classes du collège ;
- travaux de peinture dans une salle de classe ;
- doublage phonique sur un mur de séparation de salles de classes.

D'autre part, elle a passé commande de :

- un nouveau réfrigérateur (bâtiment de la salle de gymnastique) ;
- une armoire à porte coulissante.

#### 3.2.4.3. Bâtiment « Le Frêne »

Sur demande des locataires du bâtiment communal « Le Frêne », sis au chemin de Champvent 11, la municipalité a passé commande de :

- une cuisinière (appartement Roaux) ;
- un réfrigérateur (appartement Chanel).

#### 3.2.4.4. Bâtiment « Le Chalet-Vert »

Les travaux suivants ont été réalisés :

- entretien de certaines ouvertures en toiture ;
- réfection de la cage d'escaliers (peinture).

De plus, la municipalité, sur requête des locataires du bâtiment communal « Le Chalet-Vert », sis au chemin du Chalet-Vert 6, a passé commande de :

- un four Combair (appartement Jermidi) ;
- une hotte d'aspiration (appartement Tavares).

## **4. GESTION DU TERRITOIRE / TRAVAUX**

### **4.1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **4.1.1. Contexte**

La 4ème adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) a été approuvée par le Conseil fédéral le 31 janvier 2018 et a désormais force obligatoire pour les autorités fédérales, cantonales et communales. Elle concrétise les intentions de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), votée par le peuple en 2013 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014, visant notamment à lutter contre le mitage du territoire.

La mesure A11 du PDCn impose ainsi aux communes de redimensionner leurs zones à bâtir d'habitation et mixtes selon un taux de croissance fixé à quinze ans. Elles disposent pour ce faire d'un délai au 20 juin 2022. Dans l'intervalle, les communes sont tenues de prendre les mesures nécessaires pour éviter de nouvelles constructions dans les zones susceptibles d'être réaffectées.

#### **4.1.2. Plan directeur communal et révision du plan général d'affectation**

Lors de sa séance du 3 juillet 2018, le Conseil communal a approuvé le préavis n°5/2018 relatif à une demande de crédit complémentaire pour la finalisation des procédures liées à la mise en œuvre du Plan directeur communal (PDCom) et à la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement sur l'aménagement et les constructions (RAC).

La municipalité a pu finaliser le Plan directeur communal à l'automne 2018 et a rencontré le Service du développement territorial le 15 novembre 2018 pour lui en présenter les grandes lignes. Conformément à ce qui a été convenu lors de ladite séance, la municipalité soumettra le Plan directeur communal à l'examen préalable des services cantonaux au début de l'année 2019.

#### **4.1.3. Site du « Pâquis »**

Le développement du site du « Pâquis » constitue un autre enjeu urbanistique important aux yeux de la municipalité. Situé au cœur du territoire communal de Jouxens-Mézery, à proximité de la plupart des équipements publics, notamment de l'administration communale, de l'école et de l'église, le lieu-dit « Le Pâquis » jouit de la proximité stratégique du LEB qu'il y a lieu de valoriser. Afin de faire émerger une vision partagée des besoins et enjeux pour le développement futur de ce site, la municipalité a décidé de recueillir les avis et besoins à travers une démarche collaborative. Aussi a-t-elle invité les commissions d'urbanisme du conseil et de la municipalité à un atelier participatif, organisé le 5 février 2018 avec le concours du bureau d'études ABA Partenaires SA, afin d'évaluer ensemble les possibilités présentes du site du Pâquis et de mettre en évidence les besoins et les attentes des divers acteurs concernés. Ces réflexions ont permis d'ébaucher les contours d'un cahier des charges concernant le programme du secteur, de sa spatialité et de son architecture. Une séance de synthèse et de restitution de ces travaux a été organisée par la municipalité le 16 avril 2018 à l'attention des conseillers communaux et de toutes personnes intéressées. Au vu du travail considérable fourni par les commissions et les prestataires, la municipalité a été déçue du faible nombre de personnes présentes à cette séance et de l'absence de propositions concrètes formulées à cette occasion, démontrant un manque d'intérêt regrettable des conseillers communaux pour cet important objet.

## 4.2. POLICE DES CONSTRUCTIONS

### 4.2.1. Bureau technique intercommunal

De nombreuses demandes en lien avec la police des constructions sont adressées régulièrement à la municipalité, par le biais du greffe municipal, que ce soit pour l'analyse complexe de dossiers, pour assurer le suivi des chantiers ou simplement pour obtenir des informations sur les possibilités et exigences en ce domaine. L'analyse et le traitement de ces demandes exigent des compétences spécifiques, aussi bien sur le plan technique et architectural, qu'en matière réglementaire et légale.

De 2011 à 2017, ce travail était confié à un bureau technique intercommunal mis en place par convention avec la commune de Romanel-sur-Lausanne. Suite à la décision de la commune de Romanel-sur-Lausanne de dénoncer la convention susmentionnée pour le 31 décembre 2017 et à l'arrêt de travail de longue durée de la technicienne intercommunale, la municipalité a étudié diverses solutions de remplacement durant le courant de l'année 2017 et a confié dans l'intervalle le suivi et le traitement des dossiers de construction au bureau d'études ABA Partenaires SA.

Depuis lors, une solution a pu être trouvée et une nouvelle convention intercommunale a été signée le 27 mars 2018 entre les communes de Romanel-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery et Sullens, pour la mise sur pied d'un bureau technique intercommunal, apte à apporter aux communes signataires les compétences professionnelles indispensables à la bonne exécution des tâches qui leur incombent en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.

Le nouveau technicien intercommunal, M. Stéphane Rochat, est entré en fonction le 1<sup>er</sup> mai 2018. Ayant déjà officié dans ce domaine pour la commune de Jouxten-Mézery, ses connaissances du règlement communal d'aménagement et des constructions lui ont permis de reprendre sans délai le suivi des dossiers de constructions. M. Stéphane Rochat travaille pour la commune à hauteur de 25% et est présent sur place deux matins par semaine, en principe les mercredis et vendredis, pour étudier les dossiers et répondre directement aux questions des habitants.

### 4.2.2. Permis de construire et de démolir

Durant l'année 2018, la municipalité a délivré les permis suivants :

Permis N° 1044 Délivré le 09.01.2018	Parcelles N° 442 <i>Ch. de Champvent 17-19</i>	Transformations intérieures, réfection des façades, extension du local technique et panneaux solaires hybrides
Permis N° 1045 Délivré le 09.01.2018	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 17</i>	Bâtiment annexe – Transformations intérieures dans la partie Est et réfection de l'enveloppe
Permis N° 1046 Délivré le 09.01.2018	Parcelle N° 442 <i>Ch. de Champvent 19</i>	Transformations intérieures et remplacement d'un velux
Permis N° 1047 Délivré le 09.01.2018	Parcelle N° 667 <i>Ch. du Dérochet 10</i>	Aménagement d'un escalier et d'une coursive
Permis N° 1048 Délivré le 27.03.2018	Parcelle N° 760 <i>Ch. de la Rueyre 61</i>	Ajout de deux velux en toiture

Permis N° 1049 Délivré le 24.04.2018	Parcelle N° 921 <i>Ch. de Beau-Cèdre 20</i>	Rénovation d'un bâtiment existant
Permis N° 1050 Délivré le 29.05.2018	Parcelle N° 1012 <i>Ch. de la Venoge 7</i>	Création d'une piscine de 2.50 m. / 13 m (profondeur 1.50 m.) Interaction d'une terrasse en bois et d'une terrasse en pavés. Mise en place d'un banc en bois et de plantation nouvelle
Permis N° 1043 Délivré le 11.09.2018	Parcelle N° 468 <i>Ch. des Vignettes 1</i>	Chauffage de la piscine avec une PAC
Permis N° 1052 Délivré le 25.09.2018	Parcelle N° 788 <i>Promenade de Flusel 34</i>	Construction d'une villa avec couvert à voiture, d'un pavillon de jardin et d'une serre
Permis N° 1053 Délivré le 09.10.2018	Parcelle N° 350 <i>Ch. de Sous-Bois 2</i>	Aménagement d'un logement à la place du bureau actuel
Permis N° 1054 Délivré le 30.10.2018	Parcelle N° 478 <i>Ch. de Beau-Cèdre 2</i>	Installation de 2 pavillons scolaires provisoires
Permis N° 1055 Délivré le 11.12.2018	Parcelle N° 1055 <i>Promenade de Flusel 30</i>	Construction d'une piscine
Permis N° 1056 Délivré le 11.12.2018	Parcelle N° 1031 <i>Ch. de la Cure 50</i>	Construction d'une villa, d'une piscine non couverte et d'un abri de jardin

#### 4.2.3. Permis d'habiter et d'utiliser

Sur la base du rapport de la commission technique et de salubrité et du rapport du bureau spécialisé chargé de contrôler la mise en séparatif, la municipalité a délivré les permis d'habiter et d'utiliser suivants :

Permis N° 1020 Délivré le 09.01.2018	Parcelle N° 944 <i>Ch. de Champvent 16E</i>	Aménagement d'un étang naturel et de son biotope
Permis N° 1037 Délivré le 13.03.2018	Parcelles N° 538 <i>Ch. de Pierregrosse 54</i>	Construction d'une cuisine d'été en partie couverte
Permis N° 980 Délivré le 01.05.2018	Parcelle N° 843 <i>Ch. des Boracles 80</i>	Agrandissement d'une fenêtre et modifications intérieures
Permis N° 1005 Délivré le 01.05.2018	Parcelle N° 921 <i>Ch. de Beau-Cèdre 22</i>	Rénovation du Castel Beau-Cèdre, agrandissement du sous-sol pour construction d'une piscine enterrée, création de 4 places de parking extérieures

Permis N° 1038 Délivré le 01.05.2018	Parcelle N° 837 <i>Ch. des Boracles 94</i>	Création d'un jardin d'hiver sur balcon existant
Permis N° 1033 Délivré le 22.05.2018	Parcelle N° 468 <i>Ch. des Vignettes 1</i>	Création de 3 ouvertures en toiture
Permis N° 1022 Délivré le 27.11.2018	Parcelle N° 1022 <i>Ch. des Mémises 52</i>	Démolition du couvert N° ECA 741 et construction d'une villa familiale
Permis N° 1029/1029B Délivré le 27.11.2018	Parcelle N° 1028 <i>Ch. de la Rueyre 93</i>	Construction d'une villa familiale avec piscine extérieure chauffée
Permis N° 1043 Délivré le 27.11.2018	Parcelle N° 468 <i>Ch. des Vignettes 1</i>	Chauffage de la piscine avec une PAC
Permis N° 1047 Délivré le 11.12.2018	Parcelle N° 667 <i>Ch. du Dérochet 10</i>	Aménagement d'un escalier extérieur et d'une coursive

#### 4.2.4. Dispenses d'enquête

Lors de l'année 2018, la municipalité, en application de l'art. 111 LATC, a accordé les dispenses d'enquête suivantes et autorisé les travaux suivants :

Délivrée le 09.01.2018	Parcelle N° 554 <i>Ch. de la Rueyre 19</i>	Remplacement de la pompe à chaleur
Délivrée le 27.02.2018	Parcelle N° 656 <i>Ch. de la Bâtiaz 34</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 17.04.2018	Parcelle N° 941 <i>Ch. de Champvent 16D</i>	Installation d'une pergola de 4.6 m. x 6.6 m. et d'une hauteur « hors tout » de 2.5 m. en fer forgé anthracite
Délivrée le 08.05.2018	Parcelle N° 560 <i>Ch. du Lussex 12</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau
Délivrée le 22.05.2018	Parcelle N° 384 <i>Ch. de la Rueyre 1</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 29.05.2018	Parcelle N° 303 <i>Ch. de Mézery 3</i>	Implantation d'une serre de jardin
Délivrée le 29.05.2018	Parcelle N° 559 <i>Ch. du Dérochet 24</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture

Délivrée le 29.05.2018	Parcelle N° 559 <i>Ch. du Dérochet 24</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 05.06.2018	Parcelle N° 722 <i>Ch. de la Rueyre 13</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 10.07.2018	Parcelle N° 474 <i>Ch. de Crissier 7</i>	Installation de panneaux solaires thermiques en toiture
Délivrée le 24.07.2018	Parcelle N° 803 <i>Ch. des Boracles 68</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 24.07.2018	Parcelle N° 804 <i>Ch. des Boracles 66</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 24.07.2018	Parcelle N° 805 <i>Ch. des Boracles 64</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 24.07.2018	Parcelle N° 806 <i>Ch. des Boracles 62</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 24.07.2018	Parcelle N° 807 <i>Ch. des Boracles 60</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 24.07.2018	Parcelles N° 808	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture (garage) PPE parcelles N° 803, 804, 805, 806 et 807
Délivrée le 21.08.2018	Parcelle N° 786 <i>Promenade de Flusel 28</i>	Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture
Délivrée le 11.09.2018	Parcelle N° 560 <i>Ch. du Lussex 14</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau
Délivrée le 18.09.2018	Parcelle N° 458 <i>Ch. des Vignettes 5</i>	Rénovation des sanitaires et peintures intérieures, ainsi que le remplacement de deux tabatières par deux fenêtres rampantes
Délivrée le 18.09.2018	Parcelle N° 785 <i>Promenade de Flusel 30A</i>	Rénovation intérieure
Délivrée le 02.10.2018	Parcelle N° 921 <i>Ch. de Beau-Cèdre 20</i>	Travaux relatifs à l'adaptation des surfaces habitables selon 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> mises à l'enquête du bâtiment N° ECA 809
Délivrée le 09.10.2018	Parcelle N° 613 <i>Ch. des Boracles 66</i>	Installation d'une pompe à chaleur par sondes géothermiques

Délivrée le 16.10.2018	Parcelle N° 549 <i>Ch. de la Bâtiaz 38</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau
Délivrée le 07.11.2018	Parcelle N° 333 <i>Ch. du Lussex 7</i>	Remplacement de la porte de garage et création d'une pièce supplémentaire
Délivrée le 07.11.2018	Parcelle N° 656 <i>Ch. de la Bâtiaz 34</i>	Installation d'une pompe à chaleur air-eau
Délivrée le 04.12.2018	Parcelle N° 947 <i>Ch. de la Cure 22</i>	Modification de la toiture du jardin d'hiver

### Nombre de permis et autorisations délivrés 2013-2018



## 4.3. ROUTES

### 4.3.1. Projets d'aménagement routiers

Durant l'année 2018, la municipalité a poursuivi les études relatives au projet de modification du tracé du chemin de la Fleur-de-Lys, de réfection de la chaussée et de modération du trafic aux chemins de Champvent et de la Fleur-de-Lys (préavis municipaux n°7-2016 et n°1-2018), afin d'affiner le dossier au vu des remarques et exigences formulées par les services cantonaux lors de l'examen préalable de ce projet et de cerner au mieux les coûts de sa réalisation.

Il s'est agi en particulier de mener des études complémentaires pour dimensionner le mur de soutènement prévu le long de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys. Au vu des contraintes du terrain et des exigences cantonales en matière de protection des arbres, la construction de ce mur ne peut en effet être réalisée de manière traditionnelle, faute de place. Ainsi, il s'est avéré nécessaire de mandater un bureau spécialisé en géotechnique et un bureau d'ingénieur civil spécialisé dans les structures pour projeter précisément cet ouvrage. Ces études, impliquant notamment l'exécution de forages carottés ainsi que des essais in situ et en laboratoire afin de définir précisément les caractéristiques géomécaniques du terrain, ont permis d'élaborer un plan détaillé du mur et de formuler des recommandations constructives pour les terrassements, les fondations, la gestion des eaux, les blindages et la valorisation des matériaux.

Il y a eu lieu également d'effectuer les études et sondages de terrains nécessaires pour établir la notice d'impact sur l'environnement requise par le canton. Le bureau spécialisé mandaté pour étudier les enjeux environnementaux du projet a finalisé son rapport au cours de l'automne 2018, en concluant que les aménagements routiers prévus respectent les exigences légales de la protection de l'environnement.

Parallèlement, le bureau en charge de la direction générale du projet a précisé les aménagements de la nouvelle route de la Fleur-de-Lys et du chemin de Champvent pour tenir compte des résultats des études susmentionnées et a lancé la procédure de marchés publics. Les soumissions rentrées ont ainsi permis de préciser les coûts d'exécution de ce projet.

Par courrier du 16 octobre 2018, la municipalité a proposé une rencontre à la municipalité de Prilly, afin de lui présenter le projet. Cette démarche a été court-circuitée par la transmission prématurée du dossier d'enquête à la municipalité de Prilly par le bureau en charge de la direction du projet. Une séance a été organisée le 3 décembre 2018 avec la municipalité de Prilly, qui a alors indiqué être fermement opposée au nouveau tracé de la route de la Fleur-de-Lys et refuser la réalisation du trottoir et de la piste cyclable prévus sur son territoire.

### 4.3.2. Entretien du réseau routier

Durant l'année 2018, divers travaux d'entretien du réseau routier ont été effectués :

- ✓ Ch. de la Rueyre – réfection de nids de poules en revêtement bitumineux ;
- ✓ Ch. de Mézery – démolition de cunettes en pavés et revêtement bitumineux ;
- ✓ Ch. des Boracles – réparation d'une grille affaissée ;
- ✓ Ch. du Dérochet – réfection du bord de route avec bordures béton type Etat et captage des eaux de ruissellement.

### 4.3.3. Projet de modération de trafic

La municipalité a mandaté le bureau Gérard Chevalier SA pour reprendre l'étude de la modération de trafic, en mettant la priorité sur le chemin des Vignettes.

La municipalité a remplacé deux bornes accidentées par deux bacs à fleurs, pour modérer le trafic sur ce tronçon.

### 4.3.4. Chemins pédestres

Un cheminement avec un banc en bois de chêne a été créé au bord du bassin du ruisseau de Montdedin.

L'entretien régulier des cheminements existants a par ailleurs été effectué.

## 4.4. VOIRIE

Les principales missions du service de voirie sont les suivantes :

- ✓ Assurer l'entretien des espaces verts, du terrain de sport et de la place de jeux
- ✓ Assurer l'entretien du cimetière
- ✓ Entretien des accotements et talus
- ✓ Assurer la gestion des déchets
- ✓ Assurer l'entretien hivernal du réseau routier
- ✓ Surveiller, nettoyer les sacs de route et collaborer à l'entretien du réseau communal des collecteurs
- ✓ Garantir la mise à disposition du matériel pour les manifestations
- ✓ Assurer la gestion et l'entretien du parc des véhicules et machines et du matériel du secteur voirie.

Constatant que le véhicule Aebi était peu utilisé, hormis pour le déneigement, la municipalité a initié une réflexion quant aux diverses solutions envisageables pour remplacer ce véhicule.

## 4.5. CIMETIERE

Les travaux relatifs à l'agrandissement du cimetière se sont déroulés durant l'année 2018. Ils correspondent au projet soumis à l'approbation du conseil communal (préavis municipal N° 3 / 2017).

Les coûts des travaux à fin 2018 s'élèvent à CHF 233'231.00 (crédit voté : CHF 267'500.00).

Le nouveau mur d'enceinte correspond parfaitement à la typologie du mur déjà en place. Les cheminements perméables permettent de lier l'extension et l'existant. La tente offre un ombrage et un abri aux visiteurs. La restauration de l'ancienne partie du cimetière – soit le portail, le jardin du souvenir, la pose de statue et le renouvellement du gravier – donne un résultat cohérent à l'ensemble. L'arborisation des deux secteurs ainsi que la pose de bancs finalise l'aménagement.

Au début de l'année 2019, les travaux relatifs au changement de l'alimentation de 4 points d'eau surélevés seront réalisés, ainsi que diverses petites finitions.

## 4.6 ENVIRONNEMENT

### 4.6.1. Gestion des déchets

La gestion simplifiée de la déchetterie a permis de diminuer les charges et la taxe annuelle.

A toutes fins utiles, vous trouverez ci-dessous la statistique des déchets récoltés sur le territoire communal en 2016, 2017 et 2018. Vous constaterez que les volumes sont relativement stables entre 2017 et 2018, si ce n'est les déchets verts, en augmentation constante.

Catégorie de déchets	Nb. Tonnes / an		
	2016	2017	2018
Ordures ménagères	154	158	162
Objets encombrants	22	26	22
Gazon / Déchets verts	154	367	405
Papier / Carton	107	99	92
Verre	57	43	58
Métaux	17	19	18
PET	5,137	5,219	5,251

## 4.6.2 Cours d'eau

### 4.6.2.1. Ruisseau Sous-Lavaux

Comme indiqué dans le rapport de gestion de l'exercice 2017, suite à la fin des travaux d'augmentation de la capacité du ruisseau Sous-Lavaux sous le chemin du Taulard, la municipalité avait mandaté un géomètre officiel pour rectifier la limite territoriale entre les communes de Jouxten-Mézery, Lausanne et Romanel-sur-Lausanne, notamment en raison des procédures d'expropriation pour cause d'intérêt public. La rectification des limites a été effectuée et la facture (d'un montant d'env. CHF 10'000.00) a été prise en charge par le Département de la sécurité et de l'environnement, ceci conformément au point 7 de la convention signée par les parties dans le cadre de la procédure d'expropriation citée plus haut.

La municipalité de Jouxten-Mézery a par ailleurs fait parvenir à la ville de Lausanne une facture représentant sa participation au coût des travaux (50%), soit CHF 83'853.75 après déduction de la subvention cantonale qui lui revient, soit CHF 51'961.80.

### 4.6.2.2. Ruisseau de Broye

Rappelons que le projet de construction d'une galerie du ruisseau de Broye et de la renaturation de la Chamberonne vise à contenir les eaux de pluie de l'Ouest lausannois et à protéger l'agglomération du danger d'inondation. Ce projet comprend :

- les raccordements des ruisseaux des Baumettes et du Galicien ainsi que les réseaux d'eaux claires à la galerie souterraine ;
- la construction d'une galerie souterraine déchargeant les crues du ruisseau de Broye, des Baumettes et du Galicien, à travers les centres de Prilly-Renens vers la Chamberonne ;
- l'aménagement de la Chamberonne depuis la confluence de la Sorge et le lac Léman ;
- l'aménagement d'une île eaux oiseaux en face du parc Bourget.

La commune de Jouxten-Mézery est directement concernée par ce projet, dès lors qu'une partie de ses eaux de surface (correspondant à un débit de 7,2 m<sup>3</sup> / secondes) est collectée par les ruisseaux de Broye et des Baumettes.

Le coût pour mener à bien la phase d'étude du projet jusqu'à la mise à l'enquête publique, l'élaboration d'un cahier des charges et la procédure d'appel d'offres a été devisé à un montant total de CHF 1'123'200.00. La Direction générale de l'environnement subventionne ces études à hauteur de 40.30%, soit un montant de CHF 452'569.00. Le solde est réparti entre les communes partenaires, soit pour la commune de Jouxten-Mézery un montant de CHF 145'679.05 (crédit alloué en 2015 – préavis municipal n°8/2015).

Ces études se sont poursuivies en 2018 et seront vraisemblablement achevées dans le courant du premier trimestre 2019. Les différents acteurs concernés ont également entamé des discussions en vue de l'élaboration d'une convention relative à la réalisation de ce projet. Ladite convention devrait être soumise à l'approbation des communes partenaires durant l'année 2019.

A ce stade, le budget prévisionnel pour la réalisation de la galerie de Broye est estimé à CHF 33'660'000.00 TTC. Ce montant comprend les honoraires d'études. Sur ce montant, une subvention de CHF 18'544'500.00 TTC est attendue de la part du canton de Vaud et une subvention de CHF 4'00'000.00 TTC de la part de la Confédération. Le solde, soit un montant de CHF 11'115'500.00 TTC doit être pris en charge par les différentes communes concernées, selon une clé de répartition basée sur le critère du débit acheminé à la galerie de Broye, soit pour la commune de Jouxten-Mézery 12,97% ce qui représente un montant estimatif de CHF 1'441'680.35.

## 4.6.3 Biodiversité

### 4.6.3.1. Renaturation du ruisseau de Montdedin

Comme indiqué dans le rapport précédent, divers travaux ont été réalisés, lors de 1<sup>er</sup> semestre 2018, dans le cadre du projet de renaturation du ruisseau de Montdedin, notamment des travaux de génie civil, de remplacement d'un tuyau de drainage percé et des travaux d'ensemencement de la prairie naturelle, ainsi que le curage et le nettoyage de la tête de décharge.

De plus, un panneau d'information a été réalisé pour sensibiliser les promeneurs et un banc a été installé le long du cours d'eau.

Durant l'année 2018, la commune a encaissé les subventions cantonale et fédérale pour un montant de CHF 136'873.30.

Afin de répondre aux conditions fixées, lors de l'enquête publique, par le Service du développement territorial, la municipalité devra mandater, en 2019, un bureau de géomètre officiel pour procéder aux relevés des travaux exécutés afin de modifier et de mettre à jour les données inscrites au Registre foncier du district de Lausanne.

### 4.6.3.2. Nichoirs à martinets noirs

Malgré les appels « désespérés » lancés par les signaux électroniques, force est de constater que les cinq nichoirs à martinets noirs, installés sous l'avant-toit de la Maison de commune, sont demeurés vides pour l'instant.

## 4.7. EPURATION DES EAUX

### 4.7.1. Commission intercommunale de la STEP de Vidy

La commune de Jouxten-Mézery est raccordée à la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy. En marge des travaux de rénovation totale de la STEP, entrepris en 2016, les communes partenaires ont décidé de réviser la convention y relative, afin de l'étendre à l'ensemble des seize communes raccordées à la STEP et de modifier la clef de répartition des charges annuelles en tenant compte de l'état du séparatif dans les différentes communes.

La Commission intercommunale de la STEP de Vidy (CISTEP) a adopté l'avant-projet de convention révisée le 21 mars 2018. Par courrier du 11 avril 2018, la CISTEP a invité chacune des municipalités concernées à soumettre ledit avant-projet à la consultation d'une commission ad hoc, conformément à l'art. 110 de la Loi sur les communes.

Ainsi, la municipalité de Jouxten-Mézery a adressé l'avant-projet de convention révisée et le projet de préavis y relatif au bureau du conseil communal à la fin du mois d'avril 2018, lequel a désigné la commission des affaires régionales et du développement régional du Nord Lausannois pour faire part de ses observations dans le cadre de cette consultation.

Ladite commission s'est réunie le 16 mai 2018 et a entendu à cette occasion M. Serge Roy, syndic et municipal responsable de ce dossier. Dans son rapport, daté du 19 mai 2018, la Commission a relevé que les changements apportés à la convention intercommunale semblaient pertinents et justifiés et n'appelaient aucun commentaire particulier de sa part.

Suite aux retours des commissions des différentes communes, la CISTEP a établi la version finale de la convention et a prié les municipalités concernées de la soumettre à leur législatif pour adoption avant la fin de l'année 2018. A Jouxrens-Mézery, ladite convention a ainsi été adoptée par le conseil communal lors de sa séance du 9 octobre 2018 (préavis n°7/2018).

#### 4.7.2. Curage des canalisations

Durant l'année 2018, la municipalité a fait procéder au curage et nettoyage ainsi qu'aux éventuelles réparations jugées nécessaires des collecteurs EU/EC communaux suivants :

<b>Programme de curage des canalisations 2018</b>	<b>EU</b>	<b>EC</b>
Tronçon ch. des Boracles – ch. de la Bâtiaz		EC = env. 100 m'
Tronçons Nord Promenade de Flusel	EU = env. 500 m'	EC = env. 500 m'
Tronçons Sud Promenade de Flusel	EU = env. 450 m'	EC = env. 450 m'
Tronçon ch. de la Venoge	EU = env. 205 m'	EC = env. 205 m'
Tronçon coll. Intercommunal – ch. de la Rueyre	EU = env. 730 m'	EC = env. 725 m'
Tronçon route de Neuchâtel	EU = env. 25 m'	EC = env. 180 m'
<b>Total</b>	<b>EU = env. 1'910 m'</b>	<b>EC = env. 2'160 m'</b>

Le coût des travaux s'est élevé à **CHF 24'408.15** (devis : CHF 24'600.00)

De plus, chaque année, la municipalité mandate une entreprise pour vider et nettoyer les sacs de routes.

#### 4.7.3. Contrôle des canalisations – Mise en séparatif

Le raccordement en séparatif est désormais un principe absolu sur tout le territoire suisse. Aussi la municipalité poursuit-elle intensément sa campagne de contrôles de la mise en séparatif des bâtiments sis sur le territoire communal. Ainsi, la municipalité fait systématiquement procéder aux contrôles de la mise en séparatif des canalisations, au terme de tous les travaux ayant fait l'objet d'un permis de construire. Aucun permis d'habiter ou d'utiliser n'est délivré si les canalisations n'ont pas été reconnues conformes au règlement communal. Ces vérifications sont également réalisées à l'occasion de travaux ne touchant pas directement les canalisations, lorsqu'il est constaté qu'aucun contrôle de raccordement n'avait été effectué lors de la construction initiale.

## 4.8. DEVELOPPEMENT DURABLE - ENERGIE

### 4.8.1. Installation solaire photovoltaïque

L'installation solaire photovoltaïque sur la toiture du collège et de la salle de gymnastique (préavis n°4/2017) a été mise en fonction à la fin du mois de novembre 2017. Selon les relevés, ladite installation a produit 92'198 kWh pour la période du 30.11.2017 au 30.11.2019, ce qui est légèrement supérieur à la production attendue selon les estimations de l'adjudicataire (83'114 kWh) et du bureau d'ingénieurs spécialisé consulté dans le cadre de ce projet (86'600 kWh). Cette différence s'explique par le fait que l'année 2018 a été statistiquement plus ensoleillée que la norme.

Vous trouverez ci-dessous un résumé des relevés de production, de refoulement sur le réseau électrique des SiL et de fourniture par le réseau électrique des SiL.

	Fourniture réseau	Refoulement	Production
Décembre 2017	3'524 kWh	348 kWh	864 kWh
Janvier 2018	3'290 kWh	1'034 kWh	2'058 kWh
Février 2018	2'906 kWh	2'378 kWh	3'716 kWh
Mars 2018	2'377 kWh	4'406 kWh	5'555 kWh
Avril 2018	727 kWh	10'041 kWh	10'990 kWh
Mai 2018	831 kWh	9'216 kWh	10'423 kWh
Juin 2018	506 kWh	13'654 kWh	14'869 kWh
Juillet 2018	279 kWh	14'362 kWh	14'860 kWh
Août 2018	390 kWh	11'423 kWh	11'976 kWh
Septembre 2018	957 kWh	8'149 kWh	9'236 kWh
Octobre 2018	1'288 kWh	4'386 kWh	5'380 kWh
Novembre 2018	2'744 kWh	1'188 kWh	2'271 kWh
<b>Total</b>	<b>19'820 kWh</b>	<b>80'584 kWh</b>	<b>92'198 kWh</b>

Il ressort de ce tableau que la quantité d'électricité refoulée sur le réseau des SiL a été de 80 584 kWh, soit 87% des 92'194 kWh produits par les capteurs. Le taux d'autoconsommation est de 13%. L'on observe également que la quantité d'électricité produite est élevée par rapport aux besoins de consommation de l'école et de la salle de gymnastique.

Ces résultats confirment l'opportunité d'associer l'installation photovoltaïque à un système de production d'énergie chaleur-force (cogénération) pour le chauffage des bâtiments communaux, en jouant sur complémentarité des ressources renouvelables, afin de maintenir un équilibre entre productions thermique et électrique locales, toute en maximisant l'autonomie énergétique du territoire.

#### 4.8.2. Projet de production d'énergie chaleur-force pour les bâtiments communaux

Durant l'année 2018, la municipalité, en collaboration avec la commission de l'énergie et un bureau d'ingénieurs spécialisé, a poursuivi ses réflexions pour présenter au conseil communal un projet d'installation de production d'énergie chaleur-force pour chauffer les bâtiments communaux, à savoir le bâtiment scolaire, le bâtiment de la salle de gymnastique, la maison de commune, le bâtiment abritant le Petit Navire et l'église.

Ce système, en combinant au mieux la production de chaleur et d'électricité à partir de gaz naturel et d'énergie solaire photovoltaïque permettrait d'augmenter sensiblement l'autosuffisance du site. Selon l'étude de faisabilité réalisée à fin 2017 par le bureau d'ingénieurs susmentionné, ce système assurerait en effet l'alimentation des bâtiments concernés en chaleur et en électricité avec un taux d'autoconsommation de l'électricité supérieur à 80%.

L'intention initiale était de présenter ce projet en 2018, mais divers imprévus liés à l'introduction de l'accueil préscolaire et parascolaire et à la construction urgente de pavillons provisoires ont surchargé la municipalité et l'ont obligée à retarder le dépôt du préavis. En attendant, une citerne provisoire a été mise en place afin d'assurer le chauffage du bâtiment communal principal, suite à la mise hors service de l'ancienne citerne qui ne répondait plus aux normes.

### 5. ECOLES – CULTURE

#### 5.1. COLLEGE DE JOUXTENS-MEZERY

##### 5.1.1. Effectifs scolaires

Nous reproduisons, ci-dessous, les tableaux de l'enclassement au collège de Jouxten-Mézery, dont on rappelle qu'il fait partie de l'établissement primaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxten-Mézery.

2018-2018			2018-2019	
Classes	Enseignants	Effectifs	Enseignants	Effectifs
1-2 P	S. Ventre M. Collet Chebbaa	15	S. Ventre M. Collet Chebbaa	19
1-2 P	S. Mayor V. Rivier	19	S. Mayor V. Rivier	20
3 P	A. Schmid M. Grozdanovic	21	S. Gagnon L. Hälller	19
4 P	S. Gagnon M. Grozdanovic	19	A. Schmid J. Porchet	21
5-6 P	C. Perreaud J. Roy	17	C. Perreaud S. Chatelan	21
<b>Total</b>		<b>91</b>		<b>100</b>

### 5.1.2. Planification scolaire

Plusieurs échanges et deux réunions ont eu lieu en 2018 entre la direction générale de l'enseignement obligatoire, la direction de l'établissement primaire et secondaire de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery et les municipaux en charge des écoles dans ces communes, au sujet de la planification scolaire pour la période 2020-2032. A terme, il faudra dans notre école, d'une part, compter sur le besoin de six classes primaires dans notre école pour les 1P-6P et, d'autre part, intégrer au secteur primaire les 7P et 8P, actuellement partie du secondaire ; ces élèves resteront à Prilly (mais alors dans le cadre primaire) ou iront à Romanel-sur-Lausanne. Ces réflexions se poursuivront en 2019.

### 5.1.3 Dénonciation de la convention de prestation de gestion

Par courrier du 18 juin 2018, la direction générale de l'enseignement obligatoire a dénoncé, avec effet au 31 juillet 2019, la convention du 15 décembre 2014 conclue entre l'Etat de Vaud et les communes de Prilly, Romanel-sur-Lausanne et Jouxens-Mézery relative aux prestations communales exécutées par l'administration de l'établissement primaire des communes susmentionnées.

Cette convention délèguait à l'établissement scolaire l'exécution de certaines prestations relevant en principe de la compétence des communes telles que l'organisation, le suivi administratif et la gestion comptable des devoirs surveillés et des activités culturelles et sportives à l'attention des élèves, ainsi que la mise en place des mesures de promotion de la santé (visites médicales) et de prévention routière, de même que la gestion du mobilier scolaire.

Dans le courant de l'automne 2018, le municipal en charge des écoles, M. Luc Recordon, a pris les devants, afin d'examiner les solutions les plus appropriées pour la reprise de ces tâches par la commune dès la rentrée scolaire 2019-2020. Cela semble pouvoir se régler de manière pragmatique.

## 5.2. CULTURE

### 5.2.1. Théâtre Kléber-Méleau

Conformément à la convention multipartite de subventionnement de la Fondation du Théâtre Kléber Méleau approuvée par le conseil communal lors de sa séance du 31 octobre 2017 et signée par l'ensemble des partenaires le 8 décembre 2017, le montant de la subvention versée par la commune de Jouxens-Mézery à ladite Fondation pour l'année 2018 s'est élevée à CHF 8'430.00, soit CHF 6.00 par habitant (base SCRIS au 31.12.2015, soit 1'405 habitants).

### 5.2.2. Personnalités du monde des arts ayant fréquenté Jouxens-Mézery

La surcharge de travail de la municipalité l'a amenée à suspendre temporairement ce projet. Il sera repris dès que possible.

## 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE – POLICE

### 6.1. GENDARMERIE ET POLICE POPULATION

#### 6.1.1. Gendarmerie

La commune de Jouxten-Mézery n'a pas de corps de police constitué. Elle a confié l'exécution des tâches relevant des missions générales de police à la **police cantonale**. Ainsi, le maintien de la sécurité et de l'ordre public sur notre territoire est principalement assuré par la gendarmerie vaudoise, qui y effectue des rondes régulières et intervient sur appel 117.

Les responsables du poste de **gendarmerie du Mont-sur-Lausanne**, dont relève directement la commune de Jouxten-Mézery, rencontrent la secrétaire municipale une fois par mois, afin de faire le point sur les besoins et mesures prises pour assurer la sécurité du territoire communal.

Les habitants de la commune peuvent en outre compter sur la visite régulière du poste de **gendarmerie mobile**. La présence ponctuelle de cette structure sur le territoire communal permet de :

- offrir aux citoyens les services d'un poste de gendarmerie « à domicile » (demande de renseignements, dépôt de plaintes, etc...);
- renforcer la sécurité par la présence de patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal;
- lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible du véhicule, ainsi que de son équipage aux endroits clés de la commune.

En plus des missions précitées, il a été demandé au poste de gendarmerie mobile de :

- surveiller le trafic, ainsi que sa densité;
- d'étudier les comportements des automobilistes (respect de la vitesse, des priorités de droite, etc..)
- de faire de la prévention, notamment pour la ceinture de sécurité, les phares éteints, le stationnement aux endroits dangereux ou sur les trottoirs.

Il est à relever que ces gendarmes ont également le droit de sanctionner les usagers de la route en délivrant des amendes d'ordre.

Le calendrier 2018 des visites du poste de gendarmerie mobile sur le territoire communal se présentait de la manière suivante :

<b>JANVIER</b>	
Lundi 8 janvier 2018	Vignettes et Boracles
<b>FEVRIER</b>	
Lundi 12 février 2018	Vignettes et Boracles
<b>MARS</b>	
Vendredi 23 mars 2018	Vignettes et Boracles
Lundi 26 mars 2018	Vignettes et Boracles
<b>AVRIL</b>	
Lundi 23 avril 2018	Vignettes et Boracles
<b>MAI</b>	
Mercredi 23 mai 2018	Centre du Village

JUN	
Jeudi 21 juin 2018	Vignettes et Boracles
JUILLET	
Lundi 23 juillet 2018	Vignettes et Boracles
AOÛT	
Mercredi 22 août 2018	Vignettes et Boracles
SEPTEMBRE	
Mardi 18 septembre 2018	Vignettes et Boracles
OCTOBRE	
--	
NOVEMBRE	
Mardi 13 novembre 2018	Vignettes et Boracles
DECEMBRE	
Samedi 22 décembre 2018	Vignettes et Boracles

Pour l'année 2019, un avis de présence du poste mobile, précisant les dates des visites et les lieux de stationnement du fourgon, figure sur le pilier public ainsi que sur le site Internet de la commune.

### 6.1.2. Police Population

Comme chaque année, nous pensons utile de mentionner dans le rapport de gestion la liste des délits relevés sur le territoire communal par la police cantonale.

Janvier	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cambriolage dans une villa à la Promenade de Flusel</li> <li>✓ Deux cambriolages dans des villas sises au chemin du Dérochet</li> <li>✓ Deux vols dans des véhicules aux chemins de Beau-Cèdre et de la Bâtiaz</li> </ul>
Février	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Aucun délit signalé par Police Population</li> </ul>
Mars	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre</li> </ul>
Avril	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cambriolage dans une villa au chemin de Praz-Forney</li> </ul>
Mai	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre</li> <li>✓ Cambriolage dans une cabane de jardin au chemin de la Rueyre</li> <li>✓ Deux vols dans des véhicules au parking du LEB et au chemin des Mémises</li> </ul>

Juin	✓ Aucun délit signalé par Police Population
Juillet	✓ Deux vols dans des véhicules au chemin de la Rueyre
Août	✓ Cambriolage dans un appartement au chemin des Mémises ✓ Vol d'un véhicule au chemin de la Rueyre
Septembre	✓ Cambriolage dans une villa au chemin de la Rueyre ✓ Cambriolage dans une villa au chemin de l'Oche ✓ Cambriolage dans une villa à la Promenade de Flusel ✓ Cambriolage dans une villa à la Route de Neuchâtel ✓ Deux cambriolages dans des villas au chemin de Praz-Forney
Octobre	✓ Tentative de vol dans la Maison de commune (cylindre arraché) ✓ Cambriolage dans une villa au chemin des Vignettes ✓ Cambriolage à la déchetterie
Novembre	✓ Cambriolage dans une villa au chemin de Crissier
Décembre	✓ Vol dans un véhicule à la Promenade de Flusel

## 6.2. SECURITE PUBLIQUE COMMUNALE

Par décisions du 24 juillet 2018, le bureau de la préposée à la protection des données et à l'information a autorisé l'installation du système de vidéosurveillance sur les sites de la déchetterie, du passage sous voies, du collège, de la salle de gymnastique, de l'église, du parking public devant le complexe scolaire et des toilettes publiques (préavis n°9/2017) et a validé la directive d'exploitation de cette installation (préavis n°3/2018).

Les travaux d'installation ont été menés à bien au cours de l'été 2018 et le système de vidéosurveillance est en fonction depuis le 30 octobre 2018.

## 6.3 CONTROLE DES HABITANTS

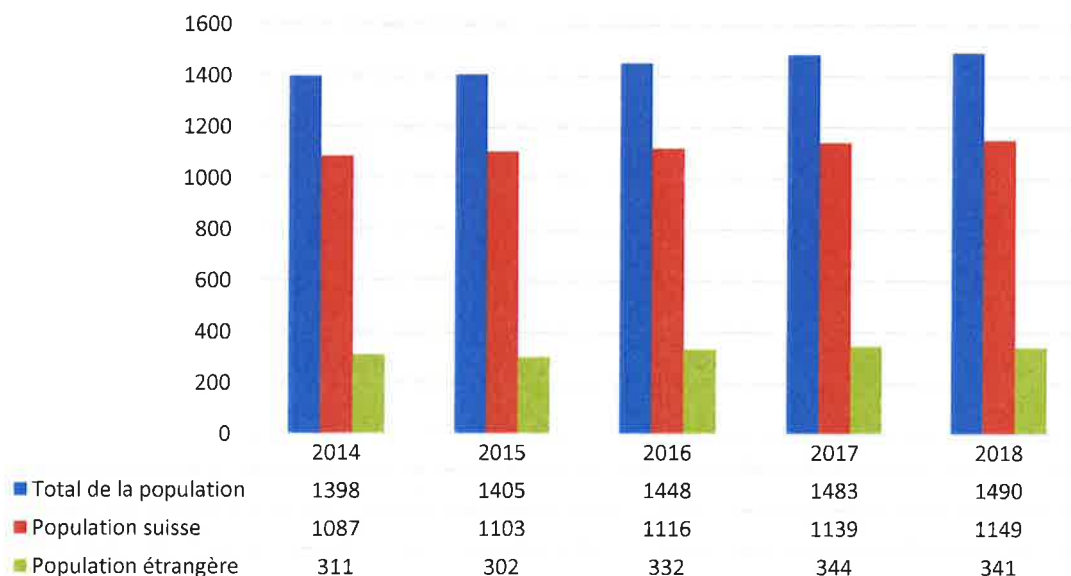
Le service du contrôle des habitants, s'il est en pratique intégré au greffe municipal, relève formellement du dicastère de la police. Il a notamment pour mission d'enregistrer les arrivées, les départs et les changements d'adresse des habitants.

Parmi les principales tâches de la préposée au contrôle des habitants, l'on peut citer :

- ✓ la tenue du registre des habitants ;
- ✓ la tenue du registre civique ;
- ✓ les procédures liées aux permis de séjour et d'établissement pour étrangers ;
- ✓ l'établissement d'attestations diverses ;
- ✓ les demandes de carte d'identité ;
- ✓ la tenue à jour du registre des chiens ;
- ✓ les tâches liées à la Loi sur l'harmonisation des registres.

Vous trouverez ci-dessous un schéma relatif à l'évolution de la population résidente entre 2014 et 2018.

Statistique de la population 2014-2018



Le tableau ci-dessous indique les principales mutations de la population de la commune en 2016, 2017 et 2018.

Mutations	2016	2017	2018
Nombre d'arrivées	139	122	106
Nombre de départs	122	102	123
Nombre de naissances	7	12	10
Nombre de décès	5	7	2

L'on peut encore relever que le service du contrôle des habitants a établi durant cette année 38 cartes d'identité, soit 26 pour des adultes et 12 pour des enfants.

## 7. AFFAIRES SOCIALES

### 7.1. MAISON DE L'ENFANCE « LES NAVIRES »

Suite au sondage mené en 2017 par l'Association des parents d'élèves de Jouxten-Mézery concernant les besoins et attentes des familles de la commune en matière d'accueil collectif de jour et en vue de l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), la municipalité a tout mis en œuvre, dès l'été 2017, pour élargir l'offre d'accueil préscolaire et pour mettre en place une structure d'accueil pour tous les écoliers de 1-6 P scolarisés à Jouxten-Mézery dès la rentrée scolaire d'août 2018.

Ces développements se sont faits en plusieurs étapes et ont requis de nombreuses démarches, tant sur le plan pratique tant sur le plan pratique qu'organisationnel, ou encore en matière de gestion du personnel, financière, etc.

#### 7.1.1 Places d'accueil – Horaires d'ouverture – Locaux

Conçu comme un jardin d'enfants et géré par l'association familiale de Prilly et Jouxten-Mézery, le Petit Navire accueillait à l'origine des enfants de 30 à 60 mois, de 8h45 à 11h45, 38 semaines par années. Ses horaires ont ensuite été élargis de 8h45 à 13h45.

Dès 2017, la municipalité a suivi et soutenu les démarches du Petit Navire pour étendre ses horaires d'ouverture et accueillir également des écoliers. A la rentrée d'août 2017, le Petit Navire a ainsi obtenu une autorisation provisoire jusqu'au 31 décembre 2017 pour accueillir de 7h30 à 18h00 (mercredi 11h45), 38 semaines par an, 14 trotteurs / grands dès 24 mois et 12 écoliers de 1 et 2 P (écoliers jusqu'en 6 P uniquement pour le petit déjeuner), dans les mêmes locaux et avec la même équipe éducative, moyennant l'aménagement d'un coin sieste au « Petit Navire » pour les enfants en âge préscolaire et la mise à disposition du « Bistro » pour le repas et la pause de midi des écoliers de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années primaires.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'OAJE a exigé que les enfants en âge préscolaire et les écoliers soient accueillis dans des locaux distincts. Dans l'attente d'aménager des locaux pérennes pour l'accueil parascolaire, la municipalité a mis la salle du Bistro à la disposition du Petit Navire pour l'accueil parascolaire. Cette solution a permis à l'OAJE de délivrer au Petit Navire une nouvelle autorisation pour l'accueil de 20 enfants de 30 mois-36 mois à l'âge de la scolarité dans les locaux du Petit Navire ainsi que 24 écoliers au Bistro de 7h30 à 18h00. En pratique, le Petit Navire a ainsi accueilli, de janvier à fin juin 2018 : 3-7 écoliers de 1 à 6 P de 7h30 à 8h30 ; 3-7 écoliers de 1-2 P à midi ; 1-3 écoliers de 1 P l'après-midi.

Il a été décidé d'étendre encore l'offre dès la rentrée scolaire 2018 et d'assurer l'accueil des enfants en âge préscolaire ainsi que les écoliers de 1-6 P du lundi au vendredi de 7h00 à 18h30, ce à raison de 47 semaines par année. Pour les écoliers, il s'agit d'assurer, en période scolaire, la journée continue des élèves de 1-6 P, en proposant de les accueillir dès 7h00 jusqu'au début des cours, durant la pause de midi, et après les cours jusqu'à 18h30. De plus, il a été décidé de proposer un accueil durant une partie des vacances scolaires de 7h00 à 18h30, hormis les 5 semaines de fermeture des structures (1 semaine entre Noël et Nouvel An, 1 semaine à Pâques et 3 semaines en été).

Afin d'offrir des locaux adéquats et conformes aux exigences cantonales en matière d'accueil parascolaire des 1-2 P, respectivement des 3-6 P, la municipalité a décidé de libérer la salle de l'ancienne cantine scolaire et une salle du collège de Jouxten-Mézery pour cet accueil. L'aménagement de l'ancienne cantine scolaire a pu être mené à bien à la fin du printemps 2018, de sorte que les enfants de 3 à 6 P ont pu y être accueillis dès la rentrée scolaire 2018. En revanche, l'accueil des enfants de 1-2 P dans une ancienne salle de classe nécessitait de reloger ladite classe dans l'une des salles des pavillons provisoires attendus pour la fin de l'année 2018. Dans cette attente, l'OAJE a été d'accord de prolonger exceptionnellement l'autorisation d'accueillir les 1-2 P au Bistro, ce jusqu'au 31 décembre 2018.

A la fin de l'année 2018, suite au constat de la non-conformité des pavillons aux exigences d'un enseignement frontal, l'OAJE a autorisé, à titre provisoire et exceptionnel, d'y installer l'accueil parascolaire des 1-2P. A ce stade, la municipalité, en collaboration avec les différents acteurs concernés, examine toutes les solutions à court et moyen terme pour que l'école et l'accueil parascolaire bénéficient de locaux appropriés et conformes aux normes.

### 7.1.2. Organisation – Gestion

L'extension progressive des horaires et semaines d'ouverture ainsi que le besoin avéré de places d'accueil parascolaire ont conduit la municipalité, en collaboration avec l'association familiale et avec le soutien de la secrétaire municipale et des responsables pédagogiques, de repenser fondamentalement l'organisation et la gestion administrative de l'accueil préscolaire et parascolaire.

Aussi a-t-il été décidé de recentrer l'activité du Petit Navire sur l'accueil préscolaire et de mettre parallèlement en place une nouvelle structure d'accueil parascolaire Le Grand Navire pour la rentrée d'août 2018.

Pour l'administration et la gestion de ces deux structures, la municipalité s'était adressée à l'Association familiale de Prilly et Jouxten-Mézery, qui assumait jusqu'à ce jour la gestion administrative du Petit Navire et qui avait laissé entendre qu'elle pourrait s'occuper à l'avenir également de la gestion du Grand Navire. Par courrier du 18 mai 2018, l'Association familiale a toutefois informé la municipalité que la gestion de ces deux structures d'accueil représenterait une trop grande surcharge de travail pour son secrétariat et qu'elle renonçait dès lors à poursuivre cette collaboration. En conséquence, la municipalité a décidé d'intégrer le Petit Navire et le Grand Navire, dès le 1<sup>er</sup> août 2018, à

l'administration communale, qui en reprend la responsabilité administrative et financière, et d'affilier lesdites structures au réseau d'accueil de jour des enfants de l'Ouest lausannois (AJENOL).

Le nouveau service communal « La Maison de l'enfance Les Navires », regroupe ainsi désormais, d'une part l'accueil préscolaire « Le Petit Navire », et, d'autre part, l'accueil parascolaire « Le Grand Navire ».

La direction administrative des Navires, désormais sous la responsabilité de la municipalité, a été confiée à Mme Julie Berardi, engagée à 50% dès le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et remplacée par Mme Agnès Margot durant son congé maternité. Celle-ci a notamment pour mission d'assumer la gestion administrative du personnel et la facturation aux parents de l'accueil préscolaire et parascolaire, d'établir le budget et les comptes de ces structures, en collaboration avec la bourse communale, de suivre les demandes de subventions auprès des services cantonaux et fédéraux compétents, de tenir les statistiques requises concernant l'offre d'accueil, etc.

La direction pédagogique du Petit Navire et du Grand Navire, placée également sous la responsabilité de la municipalité, a été confiée respectivement à Mme Anne Smadja et Mme Corinne Chanoni. Toutes deux et leurs équipes travaillent en étroite collaboration, de manière à garantir une unité pédagogique dans la prise en charge des enfants, tout en tenant compte des besoins spécifiques des différents groupes d'âges.

Parallèlement, le Petit Navire et le Grand Navire ont formellement été affiliés au réseau d'accueil de jour des enfants de l'ouest lausannois (AJENOL), qui regroupe les structures d'accueil des communes de Bournens, Boussens, Cheseaux-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery, Prilly Romanel-sur-Lausanne et Sullens, ce qui implique notamment :

- une harmonisation des tarifs d'accueil ;
- une harmonisation des priorités d'accueil ;
- une gestion centralisée des listes d'attente.

### 7.1.3. Statistiques d'accueil

Depuis la reprise par la Commune de l'accueil collectif « Les Navires » en août 2018, l'offre d'accueil s'est étoffée et propose 68 places au total, répartie comme suit :

- Accueil préscolaire – *Le Petit Navire* : 14 places - 30 mois >4ans
- Accueil parascolaire – *Le Grand Navire* : 54 places => 24 pour 1-2P et 30 pour les 3-6 P

La fréquentation des structures d'accueil préscolaire et parascolaire « Les Navires » se résume ainsi :

	<b>Petit Navire</b> <i>Accueil préscolaire</i>	<b>Grand Navire</b> <i>Accueil parascolaire</i>	<b>Total</b>
Nb de places disponibles	14	54	68
Nb d'enfants accueillis	31	63	92
Nb d'enfants par place (moyenne)	2.14	1.14	1.35
Nb d'heures d'ouverture 2018	966	616.50	1'582.50
Nb d'heures facturées 2018	10'307.00	10'094.25	21'211.25
Moyenne Nb de places occupées	10.67	17.69	

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation hebdomadaire du Petit Navire :

<b>Petit Navire</b> <i>Accueil préscolaire</i>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	13	13	8	13	12
<b>Midi</b>	9	10	1	12	8
<b>Après-midi</b>	9	10	0	14	6

Le tableau ci-dessous présente la fréquentation hebdomadaire du Grand Navire :

<b>Grand Navire</b> <i>Accueil parascolaire</i>	<b>Lundi</b>	<b>Mardi</b>	<b>Mercredi</b>	<b>Jeudi</b>	<b>Vendredi</b>
<b>Matin</b>	14	13	7	11	10
<b>Midi</b>	36	44	5	46	40
<b>Après-midi</b>	19	22	0	18	10

## 7.2. AINES

### 7.2.1. Sortie des aînés

En 2018, les aînés de Jouxten-Mézery ont été invités, par la commission des aînés à la traditionnelle sortie annuelle qui s'est déroulée le 6 juin 2018. Le programme proposé était le suivant :

<b>Sortie des aînés – Programme 2018</b>	
07 h. 45	Rendez-vous sur la place du village
08 h. 00	Départ du car
	Arrêt « café » à la Vue des Alpes
	Visite du zoo du Bois du Petit-Château à La Chaux-de-Fonds et apéritif
	Déplacement et repas à l'auberge du Mont-Soleil chez l'Assesseur
	Parcours découverte de la chocolaterie « Camille Bloch » à Courtelary
16 h. 30 env.	Départ du car pour le retour
18 h. 00 env.	Arrivée à Jouxten-Mézery

Nous tenons, par l'intermédiaire de ce rapport de gestion, à remercier les membres de la commission d'animation des aînés pour leur engagement et leur disponibilité.

### 7.2.2. Noël des aînés

Le 13 décembre 2018, la commission d'animation des aînés, présidée par M. Serge Roy, accueillait les participants au traditionnel Noël des aînés. Près de 80 ans personnes se sont ainsi retrouvées pour partager un moment d'amitié et d'échanges et déguster un excellent jambon accompagné de son traditionnel gratin dauphinois.

### 7.2.3. Nonagénaires

En 2018, trois habitants de la commune ont célébré leur 90<sup>ème</sup> anniversaire :

- ✓ Mme Carolina Sommer, née le 9 janvier 1928, domiciliée au chemin de la Bâtiaz 16 ;
- ✓ M. Jean Michel Froidevaux, né le 27 mars 1928, domicilié au chemin des Vignettes 1 ;
- ✓ Mme Jacqueline Reitz, née le 2 avril 1928, domiciliée au chemin des Boracles 130.

## 8. SERVICES INDUSTRIELS

### 8.1. ECLAIRAGE PUBLIC

#### 8.1.1. Maintenance

La maintenance des points lumineux d'éclairage public situés sur le territoire communal est confiée aux Services industriels de la ville de Lausanne (SiL). Les SiL interviennent ainsi sur simple appel du greffe municipal pour réparer ou remplacer les points lumineux défectueux. Depuis 2016, ces travaux de maintenance sont couverts par un forfait annuel, arrêté à CHF 39.50 par point lumineux, soit une somme de CHF 8'538.00 (hors TVA).

#### 8.1.2. Assainissement

Durant l'année 2018, la municipalité, en collaboration avec les Services industriels de la Ville de Lausanne, a continué de procéder à l'assainissement de son réseau d'éclairage public. Pour cet exercice, elle a investi la somme de CHF 30'414.00.

Il est intéressant de constater que les efforts consentis pour assainir l'éclairage public communal ont permis de diminuer sensiblement la consommation d'électricité. Ainsi, en 2017, la facture d'électricité pour l'éclairage public se montait à CHF 17'538.25 alors qu'en 2018, nous avons payé la somme de CHF 16'091.80, soit une différence de **CHF 1'446.45**.

## CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le conseil communal

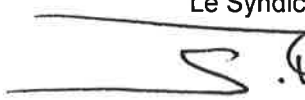

- vu le préavis municipal N° 3 / 2019
- ouï le rapport de la commission de gestion
- ouï le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour


### décide

1. de donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2018.

Adopté en séance de municipalité le 7 mai 2019.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  La Secrétaire 

Serge Roy  Camille Bergmann

The official seal of the Municipality of JouxTens-Mezery is circular, featuring a central coat of arms with a shield, a crown, and a banner. The text 'MUNICIPALITE DE JOUXTENS-MEZERY' is inscribed around the perimeter of the seal.